

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

À la demande

de la Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et
de la ruralité

&

de la Secrétaire d'État chargée
du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de
l'économie sociale et solidaire

D'AUTRES MONNAIES POUR UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ



Jean-Philippe MAGNEN

Vice-président de la région Pays de la Loire,
chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et des métiers de demain

Et **Christophe FOUREL**, chef de la mission prospective
à la direction générale de la cohésion sociale

Rapporteur: **Nicolas MEUNIER**

Rapport remis à **Carole DELGA**, Secrétaire d'État
chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015

Première partie
– Rapport –

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	6
Liste des abréviations	6
INTRODUCTION	7
ENCADRE : Les trois outils de la Mission	10
CONTEXTE : DE LA CRISE MONDIALE AUX REPONSES LOCALES	11
Eléments de contexte : la crise financière, le rôle de la monnaie	11
Le primat du territoire	14
ENCADRE : Le bitcoin ou l'anti-monnaie locale	16
1. SYSTEMES D'ECHANGE LOCAL, MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES, DE QUOI PARLE-T-ON ?	19
1.1 Les systèmes basés sur l'échange de temps.....	19
1.1.1 Principes généraux des systèmes-temps	19
1.1.2 Les systèmes base-temps dans la pratique.....	20
1.1.3 Perspectives : solidarité et citoyenneté.....	22
PROPOSITION : Engager une recherche-action sur les systèmes base-temps et l'implication des volontaires du service civique.....	22
1.2 Les monnaies locales complémentaires (MLC)	22
1.2.1 Origines.....	22
1.2.2 Typologie des monnaies locales complémentaires.....	23
1.2.3 Objectifs généraux : localiser les échanges, dynamiser les transactions, transformer les pratiques	25
PROPOSITION : Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales complémentaires.....	26
PROPOSITION : Engager la réflexion pour la mise en place d' un observatoire pérenne sur les monnaies locales, les monnaies complémentaires, les systèmes d'échanges locaux et les systèmes base-temps afin de développer la connaissance de ces dispositifs novateurs, leur dynamique et leurs enjeux. Cet observatoire comprendra des porteurs de projet, des collectivités territoriales, des représentants des administrations et des experts.....	26
2. UNE DYNAMIQUE PLANETAIRE	27
2.1 Des monnaies de référence : Suisse, Italie, Allemagne, Brésil, Japon.....	27
2.2 Regain d'intérêt pour les monnaies locales	32
2.2.1 En expansion un peu partout	32
2.2.2 L'objectif affirmé du lien et du local	33
2.3 Une situation juridique souvent floue et une implication des pouvoirs publics principalement locale.....	34
2.3.1 Un cadre juridique souvent absent, ou flou.....	34
2.3.2 Un fort soutien local	35
2.3.3. La nécessité d'une information et d'un débat.....	35
PROPOSITION : Promouvoir un débat public sur le thème « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » après que l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental soit rendu. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un colloque associant des experts et des initiatives européennes	36

3. LA SITUATION EN FRANCE DES SELS ET DES MLC	38
3.1. L'état des lieux à l'été 2014	38
3.1.1 L'enquête sur les SELs	38
ENCADRE : Les Accorderies	40
3.1.2 L'enquête sur les MLC : principaux enseignements	40
ENCADRE : Eusko, une monnaie locale complémentaire en pleine expansion pour le Pays Basque	42
ENCADRE : le projet SOL	43
3.1.3 Difficultés et attentes des MLC	46
ENCADRE : Le coût de gestion d'une MLC	46
PROPOSITION : Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc...)	48
3.2 La Loi relative à l'ESS : une fenêtre d'opportunité pour faire reconnaître les MLC	50
3.2.1. Le rôle et les propositions initiales de la Mission	51
ENCADRE : l'article sur les monnaies locales complémentaires	52
3.2.2 Une nouvelle donne	53
PROPOSITION : Accompagner et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, et notamment les initiatives des collectivités locales (paiement des services publics locaux, des salaires des agents des collectivités et versement des indemnités aux élus locaux, etc...)	54
3.3 Des risques mais surtout des opportunités	54
3.3.1 Cinq risques identifiés	55
3.3.2 Au-delà des risques, les opportunités	58
4. POURQUOI DE NOUVELLES MONNAIES ET POUR QUOI FAIRE?	61
4.1. La réappropriation des échanges par les citoyens	61
4.1.1 Des liens plus proches et plus directs	61
4.1.2 Échanges et richesse	61
PROPOSITION : Appuyer une démarche d'audit des richesses sur les territoires, initiée par les acteurs (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire, Collectif richesse, etc...)	61
4.2. Contribuer à la relocalisation de l'activité	62
4.2.1 Le circuit court, une digue contre le déménagement des territoires	62
4.2.2. PTCE, troc interentreprises... le maillage des monnaies à l'échelle d'un territoire	62
PROPOSITION : Expérimenter la mise en place de Barters spécifiques pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique	64
4.3. Vers des plates-formes régionales de MLC	64
PROPOSITION : Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires	65
4.3.1 Quel serait le rôle des banques vis-à-vis du système ?	65
4.3.2 A quelle échelle territoriale ?	66
ENCADRE : SoNantes, un système de compensation à l'échelle d'une agglomération de presque 600 000 habitants	66
5- D'AUTRES MONNAIES AU SERVICE DE L'INNOVATION	69
5.1. La formation professionnelle continue	69
PROPOSITION : Réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi puis l'expérimenter dans une ou deux Région(s)	70
5.2. L'initiative économique et l'accès au crédit	70

PROPOSITION : Expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau de micro-entrepreneurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).	71
5.3. L'investissement dans la transition énergétique	71
PROPOSITION : Faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la Conférence dite « COP21 ».....	72
6. PROPOSITIONS DE LA MISSION :	74
BIBLIOGRAPHIE	75

Remerciements

Les responsables de la Mission tiennent à remercier les membres des cabinets ministériels qui ont suivi pas à pas l'avancée de leurs travaux. Avec une mention toute particulière pour Catherine Joly et Aline Creignou qui ont permis à la fois la continuation de la Mission suite aux remaniements ministériels et l'organisation puis le suivi des débats parlementaires ayant abouti à l'adoption d'un article reconnaissant les monnaies locales complémentaires dans la loi du 31 juillet 2014.

Ils tiennent également à remercier l'ensemble des acteurs et des experts qui ont apporté leur contribution lors des échanges au sein du Groupe Ressource ainsi que leur disponibilité et leur expertise lors des différentes visites de terrain réalisées en France comme à l'étranger.

Ils tiennent enfin à remercier France Stratégie pour son appui intellectuel et logistique indispensable à la conduite de cette Mission.

Liste des abréviations

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

BCD : Banque Communautaire de Développement

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

DGT : Direction Générale du Trésor

ESS : Economie Sociale et Solidaire

EUR : euro(s)

LETS : Local Exchange Trading System

MLC : Monnaie(s) Locale(s) Complémentaire(s)

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PTCE : pôle territorial de coopération économique

SEL : Système d'Echange Local

TMLC : Titres de Monnaies Locales Complémentaires

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

INTRODUCTION

Une trentaine de monnaies locales complémentaires (MLC) sont en fonctionnement aujourd'hui en France, et autant sont en projet¹. On a pu également recenser près de 500 systèmes d'échanges basés sur le temps, principalement des Systèmes d'échanges locaux (SELS) mais aussi une quinzaine d'Accorderies. Ainsi, des dizaines de milliers de nos concitoyens ont choisi d'utiliser d'autres monnaies que la seule monnaie centrale pour effectuer leurs transactions et leurs échanges. Un phénomène auquel il faut ajouter celui des milliers d'entreprises, toujours plus nombreuses, qui s'impliquent (ou souhaitent s'impliquer) dans des systèmes de paiements inter-entreprises en unité de compte spécifique. Le phénomène est certes très récent (les plus anciennes expériences de monnaies ont à peine plus de 5 ans) mais il est en expansion constante et l'intérêt que lui portent désormais les acteurs territoriaux ne cesse de se confirmer.

Le développement que connaît la France actuellement dans ce domaine s'inscrit dans un mouvement planétaire de grande ampleur puisqu'on estime en effet à environ 5 000, le nombre de monnaies complémentaires dans le monde. La crise financière des *subprimes* puis celle des dettes souveraines de 2008 a d'ailleurs contribué à l'accélération du développement de ces innovations monétaires.

Celles-ci peuvent prendre des formes très variées : monnaies à l'initiative des citoyens sur un territoire restreint, monnaies affectées à un type de produits particuliers, monnaies anti-crise mises en place uniquement entre entreprises et acteurs économiques,... Mais tous ces dispositifs innovants ont un point commun : celui d'être relié, d'une manière ou d'une autre, à la monnaie légale, c'est-à-dire celle communément admise par la population et ayant un cours légal garanti par la puissance publique. Car, pour la plupart de leurs promoteurs, il ne s'agit pas de remplacer le système monétaire existant mais plutôt de remédier aux faiblesses inhérentes à un système centralisé basé sur une seule monnaie principalement issue du crédit bancaire. Bref, de « compléter » le système comme on dit aussi cela d'une alimentation présentant des insuffisances pour maintenir la personne en bonne santé.

A l'échelle historique, y compris de l'histoire d'un pays de tradition très centralisatrice comme la France, on constate assez vite que la pluralité monétaire était souvent la règle et que le système uniforme reposant sur une seule monnaie constituait plutôt l'exception.

En France aujourd'hui, la quasi-totalité des acteurs impliqués dans le mouvement des monnaies complémentaires ne souhaitent pas remettre en question l'existence de l'euro. Mais ils cherchent plutôt à mettre en place des systèmes où les citoyens et

1

Il n'existe pas de définition simple et conventionnelle des MLC. Les chapitres 1 et 3 du présent rapport reviennent sur le sujet et formulent des propositions. Quant à opposer « en projet » à « en fonctionnement », il s'agit d'une convention, mais la définition ici aussi serait à préciser. Le décompte utilisé dans ce rapport est basé sur l'état des lieux présenté par le réseau des MLC, sur <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/>, consulté début janvier 2015.

les entreprises concernés se réapproprient l'utilisation de la monnaie et ses différentes fonctions. En revanche, ils remettent en question une trop grande dépendance vis-à-vis de la monnaie classique issue du crédit bancaire. C'est la raison pour laquelle l'adjectif « complémentaire » prend tout son sens dans les dispositifs des nouvelles monnaies qui se développent actuellement et qui font l'objet de ce rapport.

En ce sens, il faut souligner que ces innovations monétaires sont l'exact opposé du *bitcoin*. Cette monnaie alternative a fait son apparition en 2009 et permet de développer aujourd'hui sur internet un nouveau système de paiement. Le *bitcoin* est emblématique d'un mouvement en développement lui aussi, celui des monnaies virtuelles. Le développement très rapide de ces « crypto-monnaies » exerce une réelle fascination comme c'est souvent le cas de tout phénomène monétaire. Surtout, et notamment dans le cas du *bitcoin*, cela suscite beaucoup d'inquiétude par la volatilité de son cours et des scandales déjà provoqués. Pourtant, son acceptation par un nombre croissant d'acteurs économiques et d'enseignes commerciales se diffuse. En France, les autorités publiques n'ont pour l'instant pas souhaité réglementer plus durement mais ont préféré renforcer la surveillance de son utilisation. Et ce, afin de protéger les consommateurs imprudents et surtout d'éviter les dérives vers le blanchiment et l'utilisation du *bitcoin* pour favoriser certains trafics.

Ce qui oppose fondamentalement le *bitcoin* (et ses nombreux avatars) aux monnaies complémentaires dont il est question dans ce rapport, c'est son caractère apatride et anonyme. Sa création et son émission ne sont absolument pas ancrés dans un minimum de délibération démocratique et politique. De même son utilisation n'est en rien soumise à des objectifs de développement de l'activité économique au bénéfice d'un territoire ou de renforcement du lien social au service de la collectivité.

Car ce sont bien ces questions qui motivent avant tout les promoteurs des monnaies complémentaires et des systèmes d'échanges locaux. Pour nombre d'entre eux en effet, la mise en place d'un dispositif monétaire innovant vise des objectifs sociétaux plus globaux, au premier rang desquels figurent la réappropriation des échanges par les citoyens, la relocalisation de l'activité économique et sociale et la dynamisation de la vitalité des territoires. Il n'est donc pas surprenant de constater que la majeure partie des initiateurs des MLC en France se réclament de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Certes, comme on le verra dans ce rapport, l'impact des MLC et des systèmes d'échanges locaux reste pour l'instant modeste, leur création étant encore très récente. Mais comme nous aurons l'occasion de le montrer c'est leur potentiel d'implication citoyenne et des acteurs économiques au service de la vitalité ou la résilience des territoires qu'il faut avant tout, à ce stade, mettre en avant.

Les plus anciens à avoir exploré ces nouvelles façons de promouvoir les échanges sont les SELs (Système d'échange local). Ils se sont fortement développés à partir du début des années 90 en « acclimatant » à la culture française les initiatives des LETS nés au Canada (Local Exchange Trading System). Ils ont été jusqu'à près de 500 en France au début des années 2000. Il semble cependant que leur nombre soit aujourd'hui un peu en diminution puisque l'enquête conduite dans le cadre de cette Mission en a dénombré un peu moins de 350 réellement actifs. Mais le relais semble désormais assuré par l'expansion du système des Accorderies « importé » du

Québec il y a quelques années. Ces systèmes basés sur l'échange de temps semblaient trouver un terrain particulièrement propice à leur développement en milieu urbain puisque la première Accorderie française est effectivement née dans le XIX^{ème} arrondissement de Paris. Cependant, ce type de dispositif commence à faire ses preuves également en milieu plus rural comme c'est le cas à Die (Drôme) ou en milieu semi-urbain.

Cette grande proximité des valeurs et des pratiques des initiateurs des systèmes d'échanges locaux et des monnaies locales complémentaires avec celles promues par le secteur de l'économie sociale et solidaires a naturellement conduit la Mission à saisir l'opportunité de l'examen de la loi cadre relative à l'ESS pour faire reconnaître légalement les MLC.

Dès l'étape du rapport intermédiaire (printemps 2014), la Mission a donc proposé au gouvernement un amendement permettant cette reconnaissance. Le texte de cet amendement proposé est exposé au chapitre 3 de ce rapport. Dans une version ajustée, le gouvernement a choisi de le porter lui-même devant le parlement. Ainsi, les monnaies locales complémentaires ont été intégrées dans la loi ESS lors de son examen par l'Assemblée Nationale en première lecture en mai 2014. L'article 16 de la loi reconnaît donc les monnaies locales complémentaires comme titres de paiement dès lors que ceux-ci sont l'initiative de structures relevant des acteurs de l'ESS définis à l'article 1er de cette même loi.

Cette avancée est importante à double titre et doit être saluée. D'une part, elle donne un cadre juridique à l'émission de ces titres de paiement et aux acteurs qui s'y impliquent. D'autre part elle facilite la possibilité notamment pour les collectivités locales de s'associer à ces initiatives. Potentiellement, cette avancée législative pourra permettre aux MLC en circulation ou en projet d'amplifier leur impact et d'atteindre plus facilement une masse critique indispensable à leur pérennisation.

Ainsi, à mi-parcours, la Mission a contribué à modifier significativement le paysage juridique du développement des monnaies locales complémentaires en France. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes que de constater désormais que la France est à ce jour le seul pays européen à avoir édicté un cadre légal alors qu'en comparaison avec d'autres pays européens elle n'apparaissait pas jusqu'à présent comme un pays véritablement pionnier en la matière.

Sur la base de cet acquis, la Mission a ensuite pu poursuivre son travail d'analyse et de compréhension du phénomène d'innovation monétaire actuellement à l'œuvre. Ce travail pourrait très certainement se poursuivre encore longtemps tant les initiatives se multiplient en prenant exemple sur d'autres dynamiques à travers le monde tout comme sur le continent européen. La créativité dans ce domaine est impressionnante mais le cadre posé pour cette Mission ne suffisait pas pour l'explorer plus avant.

Les risques que peuvent porter toutes ces initiatives en matière fiscale (paiement de la TVA par exemple) ou en matière de travail dissimulé ou de concurrence déloyale (pour les systèmes d'échange local) semblent minimes et ont déjà été repérés par le passé.

Cependant, pour la Mission, il ne fait aucun doute que la puissance publique doit apporter une contribution pour orienter et soutenir ces dispositifs tout en veillant à laisser aux acteurs la pleine initiative de leurs projets et le potentiel bénéfique que

ceux-ci peuvent générer en matière de dynamisation des territoires et d'implication des citoyens au service d'un développement plus durable.

Toutefois, comme le souligne avec lucidité Bernard Lietaer, l'un des meilleurs spécialiste mondiaux de ces sujets : « il serait naïf de considérer les monnaies complémentaires comme une potion magique, susceptible de résoudre tous les problèmes présents et à venir. Néanmoins, repenser la monnaie est un élément indispensable à toute réflexion, si elle doit déboucher sur des solutions opérationnelles. »²

Aussi, sur la base des nombreux débats qui ont pu naître tout au long de son travail entre acteurs et experts, la Mission formule douze propositions. On les trouvera au fil de ce document puis récapitulées dans un tableau accompagnant la synthèse de ce rapport. Ces propositions s'articulent selon 4 registres :

- Faire vivre et évaluer l'application de l'article 16 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS ;
- Développer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et de leurs enjeux ;
- Développer un appui méthodologique aux acteurs afin de mesurer l'impact et d'amplifier le potentiel de ces dispositifs ;
- Suivre les innovations monétaires favorisant l'activité économique, l'inclusion sociale et la transition énergétique.

Le présent rapport est composé de deux parties.

La première est le rapport de Mission proprement dit. Elle fait état des analyses que la Mission a pu élaborer conformément aux « feuilles de route » que les Ministres commanditaires avaient bien voulu indiquer.

La seconde partie rassemble les nombreuses contributions (près d'une trentaine) que les acteurs et les experts mobilisés au fil de des travaux ont réalisées à la demande de la Mission. Ces contributions complètent, avec une grande richesse de point de vue et d'expertise, les analyses de la première partie. Elles ont largement inspiré certaines des réflexions et des propositions formulées à l'issue de cette Mission.

ENCADRE : Les trois outils de la Mission

Le travail de la Mission s'est organisé autour de trois principaux outils :

- Un Groupe Ressource. Réunissant une cinquantaine de personnes, il avait pour vocation d'apporter une expertise ou des retours d'expérience autour de ce champ d'étude encore relativement peu exploré. Il s'est réuni à six reprises entre avril et octobre 2014, pour des journées de travail consacrées à des entretiens et des exposés. Au cours de ces réunions, nous avons auditionné des acteurs, des experts et des politiques qui ont enrichi la mission de leurs expériences et vécus respectifs. Dans ce cadre, nous avons organisé une audition spécifique de Michel Rocard, ex-premier ministre de la France.

² Lietaer et alii, (2012)

- Des entretiens et visites de terrain en France et Europe. Nous avons pu nous déplacer quatre fois en France (Romans/Valence, Paris, Toulouse et Nantes) et deux fois en Europe (Belgique et Sardaigne). Le cadre de cette mission ne nous permettait pas de nous déplacer plus, nous avons donc essayé d'optimiser et de varier ces différents déplacements afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible des modèles de MLC et systèmes basés sur le temps existants sur les territoires.

- Trois enquêtes. Des questionnaires ont été envoyés aux structures porteuses de monnaies. L'un était consacré aux MLC proprement dites, un autre consacré aux SELs. Un troisième, diffusé par la Direction Générale du Trésor avec les Missions économiques, a permis de faire un état des lieux dans différents pays.

La Mission a fait le choix de focaliser son attention sur les dispositifs de monnaies locales complémentaires (MLC), s'intéressant aux SELs principalement par le biais de l'analyse de l'enquête, mais en élargissant sa réflexion aux diverses initiatives sociales portant sur les questions monétaires

CONTEXTE : DE LA CRISE MONDIALE AUX REPONSES LOCALES

Dans la lettre de commande de la mission, les Ministres soulignaient que les dispositifs et initiatives autour des questions monétaires « *connaissent, en Europe et dans le monde, un essor significatif, renforcés par les effets de la crise économique* »³.

Ce chapitre préambule propose d'abord quelques éléments de contexte incontournables, sur la crise financière et comment elle interroge le rôle de la monnaie. Il rappelle ensuite l'importance de l'échelon local dans les réponses apportées.

Eléments de contexte : la crise financière, le rôle de la monnaie

Les initiatives monétaires sont en « essor significatif », en France et dans le monde, où plusieurs milliers d'expériences en monnaies locales cohabitent aujourd'hui avec les devises nationales⁴. Ce renouveau de l'intérêt pour des monnaies non-centrales coïncide avec la période entamée en 2008 d'une crise économique et financière qui, en Europe, n'a pas connu d'équivalent depuis quatre-vingts ans. Cette coïncidence n'est pas un hasard : depuis leur origine au cours de l'époque moderne et jusqu'à aujourd'hui, les monnaies locales connaissent un renouveau lors des périodes de crises économiques prolongées.

³ Voir lettres de mission en Annexe.

⁴ Le chiffre de 5000 monnaies locales dans le monde est souvent retenu, mais d'autres avancent 2500, sans que la source primaire de ces deux estimations ne soit très claire, ni ce qu'ils recouvrent. En outre, il s'agit d'un nombre en évolution perpétuelle vu la dynamique des initiatives.

Aujourd'hui, des mouvements citoyens portent ces projets d'innovation sociale et ils se renforcent avec l'intérêt croissant - voire l'implication - des collectivités locales. Cela a rendu plus nécessaire encore un questionnement des pouvoirs publics, d'autant qu'une « anti-monnaie locale », le *bitcoin*, a fait irruption dans l'actualité. Ce phénomène témoigne de la fébrilité des institutions quand le centralisme monétaire est attaqué, et pose, en creux, les questions exprimées par le mouvement des monnaies complémentaires.

Crises et dysfonctionnements du système monétaire

Si les monnaies complémentaires de l'époque moderne furent imaginées il y a tout juste un siècle par l'économiste allemand Sylvio Gesell (1862-1930)⁵, les premières expériences concrètes sont nées avec la crise (et juste après le décès de Gesell) : le *wära*, expérience allemande entre 1931 et 1935, ou la banque suisse WIR, archétype du système de crédit-mutuel interentreprises né en 1934, qui regroupe aujourd'hui des milliers d'entreprises suisses, sont des enfants de 1929. Il y a en effet historiquement et logiquement un lien entre monnaies locales et désordres financiers globaux : quand ceux-ci attirent l'économie dans la déflation et le chômage de masse, alors que celles-là entendent agir comme palliatif, voire comme remède, en soutenant les échanges locaux et, partant, aidant au travail (voire à l'emploi).

Le système financier mondial n'a jamais été vraiment stable⁶, mais il est à nouveau particulièrement bousculé en Europe depuis 2008. Les plus « mécanistes » des économistes voient une causalité assez évidente entre crise financière et apparition de monnaies locales. La circulation des monnaies centrales ralentit en temps de crise - notamment depuis 2008, même s'il faut être prudent dans l'observation de tels phénomènes - alors que, de manière générale, une des spécificités des monnaies consacrées à un territoire réduit est justement leur vitesse de circulation plutôt supérieure⁷. Palliant un ralentissement qui pèse sur les transactions, les monnaies locales ont alors tendance à attirer des utilisateurs quand elles existent, et à motiver des initiatives de création quand elles n'existent pas encore. A l'extrême, l'Argentine, où l'effondrement de la monnaie centrale au tournant de ce siècle a entraîné une démultiplication des systèmes complémentaires (en l'occurrence alternatifs), en est un exemple parlant.

Il serait cependant réducteur de ne voir que des raisons et des conséquences mécaniques entre crises financières et monnaies locales. Pour reprendre les termes de P. Viveret et C. Whitaker, le dysfonctionnement actuel du système monétaire dominant est triple : *1/ la démesure de l'économie spéculative par rapport à*

⁵ Qui proposa, dans son livre « L'ordre économique naturel », publié en 1916, le principe des monnaies fondantes, c'est à dire qui perdent de la valeur au cours du temps.

⁶ le FMI, qui a pour fonction justement de veiller ce que ses instabilités ne dégénèrent pas, recense plusieurs en moyenne plus d'une dizaine de « crises financières » par an à travers le monde.

⁷ de la Rosa J.L. et and Stodder J. (2013), ou Amato et al. (2003). Voir aussi les arguments proposés par exemple par le projet Mipys (<http://www.mipys.net>)

*l'économie réelle, 2/ la coupure entre économie et écologie et 3/ la coupure entre finance et monnaie d'une part, et exercice de la citoyenneté de l'autre*⁸.

Pour ne rester que sur le système financier, se mêlent dans cette crise qui dure des éléments extrêmement variés, présents (et parfois dénoncés) depuis longtemps, et à l'origine de la plupart des crises modernes, mais dont la conjonction contribue à la durée et à la dureté de l'épisode actuel⁹.

On y retrouve ainsi des aspects financiers, « microtechniques » (opacité des outils utilisés, empilement des réglementations, complexité des circuits...) ou « macrotechniques » (mondialisation qui transforme les rapports de force, accélération des décisions, systèmes de notations ou d'analyses dépassés...).

Entrent également en jeu des questions comptables (manière de comptabiliser dans le temps ou l'espace, notamment les profits et les investissements) et des questions économiques plus générales (répartition des richesses entre pays et entre individus, irruption de nouveaux acteurs et transformation de la mondialisation...).

Et puis, au coeur de l'ensemble, règne la question politique. Le terme politique renvoie ici autant à la politique économique (et notamment le pilotage des principales monnaies dans un contexte de mondialisation qui transforme l'espace économique mondial) mais aussi, plus général, à la capacité des citoyens à prendre en main les décisions qui engagent leur destin.

Cette crise financière, qui amène inévitablement une crise sociale d'ampleur (l'ensemble débouchant, pour une partie croissante des citoyens, sur un doute quant à la capacité d'action du politique), s'entremêle avec (et peut-être accélère) une crise écologique, et plus particulièrement la crise climatique, d'une envergure jamais égalée dans l'histoire humaine. Dit autrement, *l'Europe souffre d'une incomplétude de l'euro en tant que lien social et subit une triple crise financière, sociale et écologique** (Aglietta). Et il n'est plus étonnant que la monnaie centrale doive faire face à une perte de la « confiance éthique » (au sens de Bruno Théret) indispensable au bon fonctionnement d'une monnaie¹⁰.

La monnaie, à la fois intermédiaire des transactions, réserve de valeur et unité de mesure et de compte, est au centre des questions concernant notre époque. Concernant la monnaie centrale, son espace de circulation, mondial, ainsi que sa déconnection des préoccupations majeures des citoyens sont certainement une des causes de nos problèmes. Et même, *la création de monnaie est exclusivement orientée vers les opérations commercialement rentables. Il en résulte que l'entretien des biens communs est de plus en plus délaissé faute d'un financement approprié** (Gaudin). Les initiatives citoyennes débouchant sur des projets de monnaies locales sont ainsi autant de moyens d'agir, que les pouvoirs publics regardent de manière circonspecte, mais qu'ils sentent pourtant porteurs de solutions. Cela s'inscrit dans *un vaste mouvement mondial qui s'étend et traduit la volonté grandissante de trouver*

⁸ Les parties en italique suivies d'une astérisque sont extraites directement des contributions présentées en partie B du rapport, l'auteur étant nommé en fin de citation quand il n'a pas été nommé avant.

⁹ Voir par exemple Aglietta (2008)

¹⁰ Théret et Kalinowski (2012)

*des réponses aux grands défis de notre temps en donnant à la monnaie un sens qu'elle a perdu** (Derruder)

Les différentes initiatives monétaires interrogent ainsi simultanément les trois fonctions de la monnaie, qui sont autant de questions centrales pour notre époque : l'échange, la réserve de valeur et l'unité de mesure.

La monnaie : échange, mais aussi réserve de valeur et mesure de toutes choses

A la fois moteur et résultat de notre système capitaliste marchand, l'échange est au centre des activités humaines modernes, et son ampleur ainsi que son rythme se sont accrus avec la mondialisation en cours depuis quelques décennies, encore accélérée depuis le tournant du siècle. Quand le système est en crise, la monnaie en tant qu'intermédiaire des transactions est inévitablement questionnée. Des monnaies locales sont alors des outils utiles en ce qu'elles permettent de recentrer les échanges sur un territoire plus réduit que le monde entier, redonnant ainsi un moyen de connaissance à chacun, mais aussi, plus profondément, en ce qu'elles interrogent l'échange lui-même.

Quel sens a l'échange, quel lien génère-t-il, mais aussi quelle ampleur peut-il prendre, puisque ces initiatives ont en commun de revendiquer une limite à leur espace de diffusion et de validité : cela permet, en particulier de renforcer des liens distendus par une vision uniquement marchande de l'échange, mais également de repenser les circuits de production et, plus généralement, de reconsidérer les coûts relatifs et les échelles de valeur. Le réseau des MLC rappelle qu'un objectif des monnaies locales est de *réduire la dépendance des territoires vis-à-vis d'approvisionnements lointains, en renforçant les circuits courts et locaux, améliorant la résilience du territoire à l'égard des crises mais aussi l'inscription dans la durée de politiques transformatrices**.

Et l'échange n'est pas qu'un simple transfert de marchandise ou de service entre deux entités, mais également un lien qui se crée. En ce sens, les monnaies complémentaires mises en place dans le monde *répondent aux dysfonctionnements du modèle capitaliste et redonnent à la monnaie sa fonction principale, celle de l'échange, aussi bien économique que social** (Praud).

Toutes les fonctions de la monnaie

Autre fonction de la monnaie, la réserve de valeur. Sylvio Gesell imaginait des monnaies fondantes pour favoriser la circulation monétaire et décourager les tendances à l'accumulation. Même si toutes les expériences de monnaies locales ne reprennent pas ce principe, parfois complexe, il y a toujours, dans l'ambition des monnaies locales, l'idée qu'une monnaie doit, justement, freiner au maximum ce rôle de réserve, viser *une suppression totale ou partielle de la fonction de réserve de valeur, ceci afin de supprimer les effets de spéculation à partir de l'intérêt et afin également de démultiplier les échanges** (Landriot et Poulnot)

Une des grandes forces des monnaies locales est bien de circuler plus rapidement que les monnaies centrales, et de décourager (voire ne pas permettre) l'accumulation, source de déséquilibres de puissance entre les différents acteurs. Une monnaie à vocation locale permet au final, pour reprendre D. Clerc et J.B. de Foucauld de *limiter les opérations financières à haut risque et les bulles spéculatives dont l'explosion est dramatique par les effets collatéraux qu'elle provoque ainsi, et, parallèlement, de réduire les effets de « coagulation » de la richesse dans certains pôles**.

Enfin, la monnaie est unité de compte. En continuant à suivre Viveret et Whitaker, il convient de souligner que le système monétaire actuel connaît bien un triple dysfonctionnement, et non pas trois dysfonctionnement différents contre lesquels il serait envisageable de lutter un par un. Et à la racine commune, le fait d'*une société qui ne sait plus s'interroger sur les richesses et les nuisances réelles**. C'est à dire, en particulier, une société qui constate une fracture croissante entre la mesure de ces richesses et le ressenti des besoins et des urgences des citoyens.

L'apparition de monnaies locales questionne non seulement l'échange et l'accumulation, mais rejoint également, à un niveau plus « macro », un autre axe de réflexion, les manières de penser la richesse. Il n'est pas étonnant que les travaux et expériences en cours sur le sujet soient construits, c'est la même logique qui prévaut, au niveau régional plus simplement qu'au niveau national ou supra-national.

La question des richesses est ainsi indissociable de celle de la monnaie : il ne peut y avoir de monnaie durable et utile sans une réflexion sur les richesses présentes sur le territoire considéré. Une des propositions de la mission sera ainsi de mettre en place, au niveau national mais à partir des expériences locales, et en fonctionnement construit avec l'ensemble des parties prenantes, un audit des richesses sur les territoires : *le lien entre nouvelle approche de la monnaie et nouvelle approche de la richesse, c'est-à-dire revenir aux fondamentaux, et articuler les initiatives monétaires à une approche cohérente de la valeur (comme force de vie) et de la comptabilité (des activités bénéfiques ou nuisibles car sources de perte) s'appuyant sur des richesses réelles et potentielles existantes sur le territoire concerné** (Viveret et Whitaker).

Le primat du territoire

Le monde économique qui promeut la concurrence est paradoxalement très centralisé dès qu'il s'agit de monnaie. Même si le paradoxe n'est qu'apparent, puisque la monnaie est avant tout un système de confiance, il reste saugrenu que dans un monde qui prétend promouvoir la concurrence, une institution aussi essentielle que la monnaie soit en quelque sorte en dehors du champ de la concurrence, au moins dans les faits.

Regarder, naturellement, vers l'échelon local

Dans le cas des innovations monétaires citoyennes, c'est au contraire une double décentralisation qui est en jeu : une décentralisation politique, l'État central semblant

à certains épouser trop les enjeux et les défauts du système global au détriment des moyens et des besoins des citoyens, et une décentralisation géographique, le centre (le coeur) n'étant plus la capitale économique de la nation, ni la nation l'espace des ambitions pour ces innovations, mais un territoire donné dans lequel ces mêmes citoyens se retrouvent, une communauté de vie. Constatant la faillite d'un système global reposant sur les nations, les monnaies locales sont des monnaies à la fois non globales et non nationales.

Face aux dysfonctionnements de l'économie se développe donc un *saisissement participatif des questions monétaires par la construction associative et citoyenne de monnaies** (Blanc et Fare). La puissance publique n'est donc pas recherchée à son niveau national par celles et ceux qui tentent, à travers ces systèmes monétaires, à répondre aux problèmes d'échanges, d'inégalités, de crise écologique et de dessaisissement citoyen des enjeux politiques et économiques. En miroir, le centre traditionnel, l'État, est généralement méfiant par rapport à ces questions, et très sensible sur les aspects monétaires. Ainsi, assez logiquement dans la mesure où les projets sont « locaux » (par opposition à nationaux ou internationaux), et face à une monnaie centrale dont le monopole reste, selon le Sénat, « la manifestation par excellence du pouvoir régalien et clé de voûte de la politique monétaire. » (Marini et Marc 2014), c'est le niveau infra-national des pouvoirs publics qui se sent le plus concerné.

C'est vrai dans la période moderne dès l'origine des monnaies. La commune de Wörgl, en Autriche, qui monta en 1932 une expérience de « monnaie accélérée » sur le modèle du wara allemand, décida de payer en partie ses employés municipaux en monnaie locale. La monnaie fut rapidement acceptée par les commerçants locaux, mais pas par les structures nationales (postes, chemins de fer), et la Banque centrale décida rapidement d'interrompre l'expérience (Derruder, 2014). C'est d'ailleurs cette idée qu'a reprise récemment la ville de Bristol (Grande Bretagne), dont le maire a donné exemple dès son élection en 2012, en annonçant qu'il lui sera versé l'intégralité de son salaire en Bristol Pound* (Kalinowski), tandis que la ville accepte que la taxe locale soit payée en MLC par les entreprises et, peut-être bientôt, par les particuliers (et il s'agit là d'une idée qui continue à faire son chemin).

Une implication croissante des pouvoirs publics

La catégorisation proposée par Blanc et Fare révèle une implication croissante des collectivités locales, à des échelons divers. Les quatre générations proposées par les auteurs sont en effet les suivantes :

1/ monnaies inconvertibles, peu de partenariats socio-économiques et une distance à l'égard des pouvoirs publics,

2/ monnaies-temps inconvertibles, et une logique parfois municipale,

3/ monnaies convertibles et recherche de partenariats avancés dans des objectifs économiques locaux,

*4/ projets multiplexes et rôle central des collectivités locales**

Ces derniers étant les projets les plus récents et qui ont tendance à se développer fortement en France ces deux dernières années.

Au fur et à mesure, les pouvoirs publics locaux sont de plus en plus questionnés sur ces initiatives, voire y prennent une part croissante. En France, lors des campagnes aux élections municipales de 2014, la question des monnaies locales a été évoquée dans bien des débats, et parfois mise au programme de certains candidats.

On ne compte plus aujourd'hui les collectivités qui se sont emparées de la question. Pour observer, comme en Provence Alpes Côte d'Azur, où le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional vise, dans un avis d'octobre 2013, « l'émergence et la pérennisation de monnaies complémentaires », en proposant notamment de « Promouvoir les Monnaies Complémentaires comme outil d'une politique plus globale de soutien à l'Economie de proximité » et entend également « accompagner » des projets et en « suivre l'évolution » (CESER PACA, 2013). Pour soutenir les projets, comme en Rhône-Alpes où *le Conseil régional a inscrit dans son projet de mandat 2010-2015 le soutien aux monnaies complémentaires.* * (Kretzschmar). Pour participer (comme à Toulouse avec le Sol Violette depuis 2011) ou pour initier sa mise en place (comme en Midi Pyrénées avec le projet de la monnaie à rayonnement régional « Occito » en 2015).

Dans ce processus où les pouvoirs publics observent et aident ce qui part des citoyens, dans une approche « bottom up » appelée de leurs vœux par plusieurs des contributeurs, c'est une opération où tout le monde est gagnant. Les citoyens parce que leur monnaie peut être alors renforcée : *La présence d'une collectivité publique dans une monnaie locale génère cette confiance indispensable** (Bouchart). La collectivité territoriale parce qu'elle a pu voir se développer des outils nouveaux.

Face aux dysfonctionnements du système monétaire global, les monnaies locales semblent au final proposer, parce qu'elles constituent des systèmes plus limités et plus proches des citoyens, non pas une alternative mais bien un complément, à la fois économique (il y a création de valeur par multiplication des échanges) et politique (il y a réappropriation par les citoyens du pilotage de la monnaie et, tout simplement, du sens de ce moyen d'échanger).

ENCADRE : Le bitcoin ou l'anti-monnaie locale

Il est symptomatique que, presque comme un anti-exemple, l'irruption du bitcoin dans l'actualité ait accéléré la prise de conscience, par les institutions nationales, de l'importance de la question des monnaies non-centrales. Le bitcoin, comme d'autres expériences de monnaies cryptées informatiques, est alternatif aux monnaies centrales, mais non complémentaire, et n'a évidemment aucun lien avec un quelconque territoire.

Une « monnaie apatride alternative »

Monnaie dé-territorialisée et construite en se revendiquant hors politique, le bitcoin est finalement l'inverse des monnaies locales. Elle reflète cependant certaines des questions posées par la crise aux initiateurs de MLC, et, bien que « monnaie apatride et alternative », elle a été indubitablement un accélérateur de la prise de conscience par les institutions de la question.

Apparu en 2009, le bitcoin reste confidentiel jusqu'en 2013, quand des événements ont précipité l'attention du grand public et, par conséquent, des autorités. Le sujet apparaît dans les radars de l'actualité à partir du printemps 2013, lorsqu'il dévisse et que sa valeur en dollar est divisée par 2,5 en quelques heures : il devient alors une requête régulière sur les moteurs de recherche et un sujet de conversations, au fur et

à mesure des coups d'éclats (fermeture d'un site, interdiction dans un pays, acceptation par un commerçant important).

En octobre 2013, par exemple, le géant chinois de l'internet, Baidu, l'accepte, tandis qu'un premier distributeur de billets est installé, au Canada : c'est l'époque où le terme est le plus recherché sur les moteurs de recherche. Le bitcoin est *fashion*, fascinant autant par ses aspects technologiques, par le côté mystérieux (et un peu magique) de cette monnaie en nombre limité, par la partie contributive et partage (le *mining*), mais aussi par le fait qu'il soit outil spéculatif (ayant permis quelques exemples d'enrichissement repris un peu partout) et qu'il affiche un côté « pirate » (on ne connaît pas son fondateur) et garantit à la fois le suivi mais également l'anonymat des transactions.

Les autorités publiques s'emparent du sujet, avec des positions variées selon les pays et selon les instances, en général plutôt méfiantes pour les banques centrales, et plutôt enthousiastes ou bienveillantes du côté des institutions politiques. Le rapport du Sénat en France (Marini et Marc 2014) en est un excellent exemple, affichant une *attitude « ouverte et pragmatique »* tout en étant fasciné par le côté innovateur, mais en négligeant peut être les risques, voir Dupré, Ponsot et Servet en partie B).

Le bitcoin, la plus connue des monnaies virtuelles cryptées, n'est pas une monnaie locale. C'est même par certains aspects l'exact opposé : *les monnaies locales à caractère solidaire sont construites comme un « commun », alors que le bitcoin l'est comme un bien privé en l'état à caractère principalement spéculatif** (Dupré, Ponsot et Servet). S'il marque le point de départ de la prise de conscience que le temps du monopole des monnaies centrales est contesté, les risques ne sont pas les mêmes.

Les risques à surveiller pour le Bitcoin sont *sa très forte volatilité [...], aucune garantie de convertibilité en monnaie « réelle » par les pouvoirs publics [...], l'anonymat qui s'attache aux transactions... faisant du bitcoin une monnaie opaque*. On notera en outre que la fluctuation de son cours est considérable à la différence des monnaies locales complémentaires qui ne peuvent pas faire l'objet de spéculations.

Les risques d'une anti monnaie locale complémentaire

Le développement des monnaies virtuelles, et notamment du bitcoin, représente en tout cas un phénomène de long terme, qui pose d'importantes questions économiques et juridiques, et qui ne saurait être ignoré des pouvoirs publics

Outre les dangers d'une course à l'innovation sans conséquence positive pour un mieux vivre ensemble, voire son opposé du fait de la mise en place d'un nouvel instrument de spéculation pour "l'empire de la liquidité", on doit relever le risque de confusion de ces crypto monnaies dans l'opinion publique avec les monnaies promues par les réseaux de l'économie sociale et solidaire sous la forme des monnaies complémentaires.

Il apparaît donc judicieux que la réglementation des monnaies locales complémentaires se fasse dans le cadre de lois et règlements sur les pratiques solidaires de l'économie et de la finance, et non à partir de lois et règlements portant sur l'ensemble de nouveaux instruments pouvant servir à payer. Il serait dangereux que des dispositifs visant à favoriser les innovations dans le domaine de l'économie sociale et solidaire soient mobilisés par des acteurs dont la principale finalité est l'enrichissement personnel.

1. SYSTEMES D'ECHANGE LOCAL, MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le contexte général, économique, social, financier, mais aussi environnemental est ainsi propice aux initiatives et à la créativité monétaire à une échelle limitée. Ces initiatives, très hétérogènes quant à leurs formes ou leurs moyens, ont une ambition commune : mettre en place, sur une base multilatérale, des « *dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges* »¹¹.

Il n'est pas dans le projet de ce rapport de poser une définition de ces monnaies locales, qui font l'objet d'une abondante littérature tant académique que plus technique¹². On rappellera seulement que les échanges se font à des conditions décidées par la structure (formelle ou informelle) qui pilote la monnaie, et sont limitées au sein d'un groupe, défini, rassemblant des participants volontaires (en général par adhésion à la structure) : l'ensemble (participants plus organisation des échanges) créant ainsi un système monétaire limité par rapport au système monétaire global qui existe dans le pays.

Mais il faut rappeler ici qu'au sein de tout cet ensemble de systèmes monétaires limités, on distingue traditionnellement deux grandes familles, selon ce qui fonde l'unité d'échange au sein du groupe :

- les systèmes basés sur l'échange de temps ;
- les monnaies locales complémentaires.

1.1 LES SYSTEMES BASES SUR L'ECHANGE DE TEMPS

1.1.1 Principes généraux des systèmes-temps

Depuis leur retour dans le monde, après les tentatives de l'entre deux guerres, les systèmes monétaires limités sont d'abord apparus sous forme de systèmes basés sur le temps. Ils se sont développés dès les années 1980 aux Etats-Unis (le Time dollar et les Time banks) et, surtout, au Canada, sous l'appellation de Local Exchange Trading System (LETS). Selon des modalités un peu différentes, car uniquement centré sur les services rendus aux personnes âgées, le Japon avait développé son propre type de dispositif dans les années 1970 (dispositif toujours actif mais qui n'a pas véritablement essaimé). Dans ces systèmes, il s'agit de dépasser le troc, échange bi-latéral, en permettant à chaque adhérent / usager de

11

Blanc et Fare (2012)

12 Voir notamment les travaux de J. Blanc, de M. Fare, de P. Derruder, de B. Lietaer, pour ne citer que ceux de ces spécialistes du sujet qui ont été invités à participer au groupe des personnes ressources lors de cette mission.

disposer d'un compte virtuel sur lequel sont créditées, selon des systèmes différents, les heures qu'il a offertes et qu'il peut à son tour utiliser pour recevoir un service.

Une unité de compte basée sur le temps

Dans les systèmes basés sur le temps, les unités de compte qui circulent au sein du groupe ne sont pas liées à la monnaie nationale. Les participants utilisent des unités de valeur acquises contre production de service de leur part, c'est à dire de mise à disposition de leur propre temps : contrairement au système classique où il faut préalablement avoir de l'argent pour accéder au service, *c'est l'existence du bien ou du service dans la communauté et l'accord d'échange entre les parties qui « créent » la monnaie** (Derruder). Dans certains cas, des unités peuvent être obtenues en échange d'un bien existant. Le groupe s'est auparavant mis d'accord sur la manière de valoriser cette mise à disposition. Cela peut être par exemple, pour un service, le temps passé à le réaliser, ou bien sa contrevaletur en unité de compte selon un catalogue qui recense les possibles, élaboré de manière collective ce qui permet de fixer un « prix » pour le maximum de produits échangeables (pour les biens, cela passe généralement par ce catalogue).

Un producteur (de bien ou de service) obtiendra des unités (contre son bien ou son service), qui viendront créditer son compte, de la part d'un acheteur qui voit son compte débité, acheteur restant lui-même crédeur s'il avait auparavant acquis suffisamment unités en ayant été producteur, ou qui se retrouve débiteur. *Les dispositifs d'échange base temps sont ainsi construits sur l'enregistrement de dettes mutuelles entre les membres. Le solde de leurs bilans est donc en principe toujours nul, mais des bonifications et incitations en crédit-temps peuvent être distribuées. L'unité de compte étant fixe et non manipulable par convention, l'heure d'activité domestique ou communautaire n'est pas sujette à variations : la monnaie-temps ne saurait être inflationniste** (Bourdariat et Théret).

Principe « mutualiste » et refus de l'accumulation

Un principe récurrent est le caractère obligatoire (sous des formes diverses) de l'équilibre à terme pour chacun des membres : il n'est pas rare que le crédit (ou le débit) de chaque participant soit plafonné (dès le départ, pour éviter les surprises). En tout état de cause, *lorsqu'apparaît sur le compte d'un membre une accumulation excessive de crédit-temps ou de dette-temps vis-vis de la collectivité, des procédures sont généralement prévues pour traiter ces excès et revenir à la normale** (Bourdariat et Théret). Un participant ayant trop « acheté » doit alors « vendre » pour revenir à l'équilibre.

Mais *la monnaie-temps instrumente un principe mutualiste d'équivalence de la contribution en temps de chaque participant, du type une heure = une heure**. (Bourdariat et Théret). L'échelle relative des valeurs est inévitablement transformée. C'est d'ailleurs une des questions fréquemment posée aux concepteurs, et sans doute un frein au développement de ces projets : comment faire accepter le principe « une heure égale une heure » dans une société, normée par la monnaie centrale, où l'heure de travail est très différemment rémunérée selon les individus, quand par

exemple de l'aide pour le ménage vaut autant que du dépannage informatique* (Philippe et Slama) ? Comment faire participer à un réseau au sein duquel les échanges se font sur une base égalitaire ceux qui ont, par ailleurs, une évaluation relativement plus élevée de leur propre valeur temps ?

Ainsi, pour adhérer à un réseau qui a pour but l'échange sur un rapport égalitaire, il faut déjà accepter une reconsidération de la valeur de son propre temps. Or, la valeur de son temps est souvent évaluée par chacun à l'aune de son propre revenu, sachant que celui-ci est implicitement vu comme son propre apport à la société, ou plus exactement comme le montant auquel la société valorise son apport. Il y a une tentation au décalque de « ce que la société valorise de mon apport aux autres, à travers mon revenu » vers « ce que vaut mon temps pour les autres » et enfin vers « ce que vaut mon temps pour moi ».

Au final, les systèmes base-temps, en coupant tout lien avec la monnaie centrale, font tomber les échelles de prix construites par un système monétaire qui les englobe. La question est toujours plus complexe lorsque ce sont des biens (et non des services) qui sont échangés. Il n'est bien sûr pas possible de calculer « objectivement » la valeur, en unité temps, de ce qui est destiné à être échangé. L'échelle des prix relatifs se fait alors, généralement, par construction collective au sein de la structure.

1.1.2 Les systèmes base-temps dans la pratique

Les SELs : l'échange comme lien social

En France, ce type de dispositif a fait son apparition au milieu des années 90 sous l'appellation de Système d'Echange Local (SEL). Ce sont des organisations (souvent formellement des associations) au sein desquelles le bénévolat a une part importante. Les SELs sont apparentés aux LETS canadiens mais s'en écartent dans la mesure où ils ne se réfèrent pas à la monnaie officielle.

Chaque SEL définit sa monnaie (dans un nom souvent en rapport avec l'histoire du territoire concerné), le lien entre tous ces systèmes étant le temps qui sert de base de référence de valeur un peu partout, mais avec des modalités différentes selon les organisations.

Le fait que les SELs aient choisi de déconnecter leur unité d'échange de la monnaie centrale entraîne, entre autres conséquences, le fait que beaucoup plus de considérations doivent être discutées parmi les membres. Concrètement, on argumente sur la valeur des choses ou sur l'engagement : on devient « seliste » (adhérents à un SEL) quand on est dans cette démarche de déconnexion (relative et temporaire) de la monnaie qui suppose un certain rapport à l'économie et à l'échange. Au total, *bien que les SELs poursuivent plusieurs objectifs, ils se constituent avant tout dans l'optique de créer du lien social et de tisser des relations entre les citoyens** (Marguerit et Privat). Les SELs français se distinguent ici de leurs homologues étrangers puisqu'ils sont davantage réciprocitaires que marchands. Autrement dit, leur objectif principal est de lutter contre l'exclusion sociale grâce à la

création de lien social rendu possible par une nouvelle forme d'échange. L'objectif de lutte contre la pauvreté n'apparaît alors qu'en second plan.

Un soutien de la part des collectivités locales est indispensable pour l'élargissement des SELs. Toutefois, les organisateurs mettent souvent en avant que ce soutien doit prendre la forme d'un prêt de matériels ou de locaux et non pas de subvention. En effet, les SELs sont très attachés à leur indépendance vis-à-vis des institutions publiques et ne veulent pas se sentir redevables.

Par ailleurs, et pour des raisons réglementaires et fiscales, les échanges doivent se différencier sans ambiguïté d'une transaction commerciale. Tous les selistes ont entendu parler du procès de Foix et du SEL pyrénéen, en 1998. La réparation d'un toit dans le cadre d'un SEL avait été attaquée par des professionnels du bâtiment, qui s'étaient alors constitués parties civiles et avaient invoqué une concurrence déloyale.

*Saisi en première instance, le tribunal de grande instance de Foix (TGI Foix, 6 janv. 1998) (...) avait retenu les circonstances particulières du SEL et, en référence directe son objet social de réinsertion, n'avait prononcé à l'encontre des prévenus qu'une peine d'amende avec sursis. La Cour d'appel de Toulouse avait par la suite réformé cette décision en estimant que l'activité avait un caractère occasionnel, amateur et aux revenus en deçà des seuils d'imposition (...). L'infraction de travail clandestin n'étant pas constituée, la Cour avait relaxé les prévenus** (Zanolli). Les selistes sont désormais très attentifs à ce risque, et aucun autre cas ne semble s'être présenté depuis.

L'implantation des Accorderies et la lutte contre l'exclusion

Le concept d'Accorderie vient du Québec. Sa philosophie originelle est de *lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents** (Philippe et Slama). Importé en France par la Fondation MACIF, le principe essaime, toujours avec son aide : la première a ouvert en 2011 à Paris ; elles sont aujourd'hui près d'une vingtaine,

L'Accorderie, comme le SEL, est un système base temps : chacun apporte son savoir, l'échange avec la collectivité se fait sur le principe « une heure = une heure ». Contrairement aux SELs, donc, il n'y a pas dans les Accorderies d'unité autre que l'unité de temps.

Au même titre que les SELs, l'Accorderie appartient donc à la famille des banques de temps et partage avec ses « cousines » des SEL bien des points et des enjeux (nouvelle façon de considérer les richesses, rapport au temps, à la compétence des individus, valeurs souvent égales, enjeux de reconnaissance et de droit...).

En revanche, *l'Accorderie s'en distingue par sa mission première, celle relevant de son histoire, celle d'une lutte contre la pauvreté et l'exclusion servie par les outils qu'elle met en place de façon concrète pour accomplir cette mission : système d'échange de services et accompagnement au pouvoir d'agir, appuyés par des moyens : budget, salarié, local, outils de gestion.... C'est l'ensemble du système : mission + outils + moyens qui font la spécificité et l'efficacité de l'Accorderie.(...)*

Certains préféreront la liberté de fonctionnement du SEL tandis que d'autres trouveront le « cadre » de l'Accorderie plus structurant pour garantir sa pérennité dans le temps (Philippe et Slama).*

1.1.3 Perspectives : solidarité et citoyenneté

Les systèmes base-temps sont en situation d'apporter des réponses à plusieurs défis de notre temps : la solidarité et la citoyenneté.

Déjà, les Accorderies se sont donné pour ambition de réunir des personnes volontaires dans des groupes, certes dans un but de solidarité et d'inclusion sociale, mais sans exercer d'influence ni sur le choix des actions à mener, ni sur la manière de les conduire. Il s'agit d'augmenter le « pouvoir d'agir » dans une démarche « bottom-up », en droite ligne de « l'utopie de co-production ». En continuant à s'interdire la convertibilité entre monnaie-temps et monnaie commerciale, les banques de temps ont un champ potentiel large de développement, au service du bien-être des gens et des collectivités.

Comme le soulignent Bourdariat et Théret : *« dans le contexte économique et politique actuel des démocraties occidentales, on observe simultanément une réduction massive et très mal répartie du temps de travail, illustrée par des taux de chômage et d'inactivité très élevés, et une sous-production de services publics et sociaux. Par ailleurs, du fait du caractère purement représentatif de la démocratie, l'activité politique est monopolisée par une petite élite, ce qui nuit à la délibération politique, à la transparence de l'administration et à la rationalité de la prise de décision. La philosophie des banques de temps suggère de faire se rencontrer ces deux manques pour en faire un plus pour la démocratie. En effet, pourquoi ne pas mobiliser le temps de travail économisé dans l'économie de marché pour le réinvestir dans l'activité administrative et l'action politique ? On élargirait ainsi la sphère de la citoyenneté active et on créerait de nouvelles formes de service civil. Conformément à l'esprit des banques de temps, il suffirait pour cela de développer une fiscalité en heures d'activité politico-administrative monétisée par une banque de temps (succursale du Trésor public). Celle-ci émettrait des crédits-temps en contrepartie de ces heures d'activité, crédits avec lesquels chaque citoyen actif pourrait compenser à due concurrence sa charge fiscale, selon le tarif en monnaie nationale de l'heure d'activité citoyenne ».*

PROPOSITION : Engager une recherche-action sur les systèmes base-temps et l'implication des volontaires du service civique.

1.2 LES MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES (MLC)

Dans les systèmes de « monnaies locales complémentaires », les participants utilisent des unités de valeur en lien avec la monnaie centrale (et souvent obtenue par les participants en les achetant contre la monnaie nationale) pour réaliser leurs échanges.

1.2.1 Origines

Si on reprend la généalogie des nouveaux dispositifs d'échange proposée par Marie Fare et Jérôme Blanc, les monnaies locales complémentaires dont il est question dans ce rapport appartiennent à la troisième génération. Elles trouvent leur origine dans l'Ithaca Hour, lancé en 1991 aux Etats-Unis, partant d'un certain échec des LETS et des limitations qu'induit le principe de crédit mutuel pour développer des transactions incluant des prestataires professionnels.

Les MLC ont incontestablement trouvé un second souffle au milieu des années 2000 lorsque le réseau des villes dites « en transition » initié par Rob Hopkins s'est saisi du sujet monétaire comme un des leviers permettant la transition écologique de la société. La plupart des monnaies actuellement en circulation en France s'inspire de ce modèle.

Ces MLC sont parfois aussi appelées monnaies sociales, parallèles, régionales ou encore solidaires. Elles constituent des dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges.

L'adjectif « complémentaire » souligne une articulation de ces monnaies au système monétaire en vigueur. Il est important de préciser que les MLC n'ont pas vocation, en France, à remplacer l'euro mais à pallier certaines de ses carences. : *il ne s'agit pas de faire en petit avec elles ce que les devises internationales font en grand** (Derruder). La crise de 2008 a mis en exergue les limites d'un système libéral dérégulé et dominé par la spéculation. On a vu ainsi se développer des initiatives de création de monnaies parallèles à la monnaie nationale avec un usage à échelle réduite, principalement locale. Partant du constat que seuls 2% de la masse monétaire circule au sein de l'économie réelle, nombreux sont ceux qui se sont saisis des MLC pour proposer une réappropriation de la monnaie par les individus et un retour à une économie respectueuse de l'humain et de son environnement au sens large du terme.

1.2.2 Typologie des monnaies locales complémentaires

Il existe presque autant de spécificités que de projets. Quelques-unes de ces monnaies ont même été mises en place pour des périodes limitées, à l'occasion d'un événement spécifique¹³, mais elles ont en général pour vocation d'être pérennes. Il a paru utile de situer plus précisément ces monnaies dans une typologie qui précise aussi leurs différentes finalités.

On peut identifier 4 types de monnaies, idéaux types qui peuvent parfois se combiner au sein d'un même projet :

- les monnaies dites « affectées » : elles visent à promouvoir certains types de comportement. Elles ne sont pas forcément « locales » au sens de territoire (les titres-restaurant en sont l'exemple originel). Ces monnaies affectées sont souvent développées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés ou clients, à l'exemple de titres-restaurant organisés en France avec le soutien de l'Etat depuis au moins

¹³ Guyomart (2013)

1967¹⁴. Tout en reconnaissant que ces initiatives font partie de l'ensemble des systèmes d'échange, et notamment que *leur fonction réserve de valeur est fortement limitée, puisque ces titres ont une date de validité à l'issue de laquelle ils n'ont plus de valeur** (Landriot et Poulnot), la Mission n'avait ni la vocation ni les moyens d'étudier le développement de ce type de monnaies, pourtant elles aussi fortement liées à l'Economie Sociale et Solidaire¹⁵.

- les monnaies locales « thématiques » : elles sont destinées à favoriser des activités sur un sujet donné, par exemple à travers l'octroi de prêts à très faible taux aux personnes les plus défavorisées ou à circuler uniquement dans le champ d'un seul secteur d'activité. Elles peuvent être axées sur le financement de la transition énergétique, sur la formation, sur l'alimentation... Elles sont locales dans la mesure où elles sont pilotées à un niveau infranational, mais le plus souvent envisagées à l'échelle d'un territoire régional, renforçant la complémentarité entre les différents acteurs d'un même territoire sur la thématique choisie.

- les monnaies tournées vers les échanges interentreprises : sorte de « monnaie anticrise », elles ont pour objectif de permettre aux PME qui produisent de la richesse de ne pas pâtir d'un manque de liquidités dû à un ralentissement de l'économie. Il ne s'agit pas de se passer de l'euro (ces monnaies sont « complémentaires »), mais bien de construire *un circuit de compensation b2b (business to business) [qui] peut donner lieu à un système d'échange multilatéral qui est aussi un système de crédit mutuel interentreprises** (Amato). Ces monnaies sont territoriales dans la mesure où elles s'organisent souvent sur un territoire donné. Pour les entreprises qui y participent, c'est en effet un avantage : *le circuit induit un renforcement des liens entre les entreprises participantes, qui peut engendrer un renforcement de l'économie territoriale.*

- les monnaies locales complémentaires « classiques » qui représentent la très grande majorité des cas étudiés dans ce rapport. Elles favorisent des monnaies empreintes de valeurs sociales et écologiques dédiées à l'échange de biens et de services au sein d'un réseau limité de prestataires (commerçants) et d'utilisateurs (consommateurs - citoyens). Ce sont elles que l'on propose ici d'appeler « monnaies locales complémentaires », ou MLC. Ces MLC sont acquises, par le futur utilisateur, en échange de monnaie centrale (en général à parité : 1 euro = 1 unité de MLC), puis utilisées dans le réseau des entreprises ou commerces préalablement « labellisés » par les initiateurs pour les accepter.

¹⁴ Ordonnance n° 67.830 du 27 septembre 1967. Les titres restaurants représentent aujourd'hui plus de 5,5 milliards d'euros par an si l'on additionne les 740 millions de titres émis (<http://www.crt.asso.fr/la-crt/qui-sommes-nous/index.html>)

¹⁵ *Petite coopérative créée en 1964 sur des bases militantes et utopistes, Le Groupe Chèque Déjeuner aujourd'hui représente 4,6 milliards d'€ de volume d'affaires dans 14 pays, sert 24,4 millions d'utilisateurs issus de 185 000 entreprises et collectivités clientes. Il offre des supports dématérialisés dans 7 pays et emploie 2 300 collaborateurs. Il est le N°3 mondial sur le marché des titres et cartes de services** (Landriot et Poulnot)

1.2.3 Objectifs généraux : localiser les échanges, dynamiser les transactions, transformer les pratiques

Dans les projets de MLC, la monnaie n'est plus considérée comme un vecteur d'échange neutre mais comme un véritable fondement de la vie en société. Par là-même, en favorisant l'usage d'une monnaie émanant directement des citoyens, on chercherait à cultiver une plus grande cohésion sociale au travers de l'échange : *la garantie de ces systèmes repose d'abord dans la confiance tissée entre les membres et leur engagement à jouer le jeu** (Hayem)

On peut mettre en avant trois principales motivations démarquant les MLC du système monétaire conventionnel et revendiquées par les acteurs :

- localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale. Il s'agit de privilégier l'usage local de revenus tirés d'une production locale, de constituer un circuit complémentaire au circuit économique courant. Pour ce faire, les MLC cherchent à articuler les espaces de formation des revenus, et les espaces de dépenses de ces mêmes revenus. Les mécanismes de MLC favorisent ainsi l'intégration des demandeurs et des offreurs locaux : c'est le principe du circuit court, souvent cité explicitement par les promoteurs des MLC.
- dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse. Ainsi, elles montrent leur capacité à générer du développement économique local, du développement humain et du développement social à travers différentes formes d'engagement ou d'auto-organisation collective.
- transformer les pratiques et les représentations de l'échange (monnaie sociale), notamment en orientant la consommation de manière à la rendre plus « responsable », c'est-à-dire plus respectueuse d'un développement durable et plus éthique. Les MLC visent en ce sens à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange.

Au-delà de ces trois principales raisons, il faut souligner que l'ensemble des initiatives monétaires rencontrées au cours de cette Mission participe d'une part à une véritable démocratisation de la monnaie et de ses usages et d'autre part à rendre le système monétaire plus résilient en cas de difficulté à travers ce que certains experts et acteurs appellent « la biodiversité monétaire » (par opposition à la « monoculture monétaire »).

Responsables, éthiques, ces MLC, qui sont porteuses d'un projet renouvelé de société, sont aujourd'hui les plus répandues en France. Ce sont elles qui ont été étudiées dans l'enquête réalisée par la mission.

L'argent est alors employé comme un outil pédagogique afin de sensibiliser les gens sur l'impact que peuvent avoir des gestes quotidiens trop souvent considérés comme anodins tels que l'achat de denrées ou de biens de première nécessité. *S'intéresser aux différentes fonctions de la monnaie, c'est dépasser les représentations intimement ancrées dans notre culture, lutter contre le blocage culturel qui existe en chacun de nous, afin de désacraliser la monnaie et se la réapproprier** (Bouchart). Ces projets ont alors clairement une visée d'éducation populaire.

Le caractère très récent des dispositifs mis en place en France, à peine cinq ans pour les plus anciens, ne permet pas aujourd'hui d'affirmer que les objectifs que se sont assignés leurs promoteurs sont effectivement atteints. L'intérêt croissant que portent néanmoins les collectivités locales à ces MLC mérite que des évaluations puissent être conduites tout en veillant à respecter le rôle, les intentions et l'état d'esprit initial de leurs promoteurs. Il ne peut s'agir en effet de bâtir un protocole d'évaluation classique de type « bénéfiques/risques » ou « coûts/avantages » mais de bâtir une méthode partagée entre acteurs permettant de mettre en perspective la plus-value sociale des MLC et les coûts évités en termes d'amélioration des conditions de vie, de lien social, de sociabilité, etc. Bref, une démarche en termes d'utilité sociale voire sociétale.

PROPOSITION : Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales complémentaires.

Au-delà des évaluations ponctuelles sur tels ou tels dispositifs, le développement rapide (voir chapitre 3) des systèmes base-temps et des monnaies complémentaires en France nécessite que l'administration se dote d'un système d'observation durable associant acteurs et experts, tenant compte de la dynamique internationale dans laquelle notre pays s'inscrit de plus en plus nettement. Cet Observatoire serait en outre une cheville essentielle pour l'une des conditions de la réussite du développement des monnaies locales : leur évaluation, par tous, *afin de mieux rendre compte des réalisations et des résultats, et donc d'asseoir leur légitimité* (Kretzschmar)

PROPOSITION : Engager la réflexion pour la mise en place d'un observatoire pérenne sur les monnaies locales, les monnaies complémentaires, les systèmes d'échanges locaux et les systèmes base-temps afin de développer la connaissance de ces dispositifs novateurs, leur dynamique et leurs enjeux. Cet observatoire comprendra des porteurs de projet, des collectivités territoriales, des représentants des administrations et des experts.

2. UNE DYNAMIQUE PLANETAIRE

Les MLC sont dans une phase d'expansion un peu partout dans le monde, et, pour beaucoup d'observateurs, cette expansion est liée à la crise née en 2008. Il est évidemment impossible d'espérer un état des lieux exhaustif du sujet, pour au moins deux raisons : d'abord parce qu'il s'agit d'un phénomène bouillonnant, en forte croissance, résultant de centaines d'initiatives de tailles et d'ambitions très diverses, le plus souvent issues de citoyens qui se regroupent et parfois sans lien avec les institutions ; ensuite parce qu'il n'existe ni annuaire, ni même de définition communément acceptée pour ces MLC, que ce soit au niveau mondial ou au niveau

continental. La première observation est donc sans doute qu'il n'est pas possible de trouver une régularité de comportement pour l'ensemble des monnaies et, partant, des pays. Mais il est en revanche possible de repérer des tendances communes à partir des travaux réalisés dans le cadre de la mission.

Une enquête a été menée par l'intermédiaire de la DGT à la demande de la Mission¹⁶. Sur un échantillon conséquent de pays, cette enquête permet de préciser l'ampleur du phénomène. Par ailleurs, sur les monnaies en Europe plus spécifiquement, et sur l'expérience brésilienne d'une MLC particulièrement active, des membres du Groupe Ressource proposent leur analyse (en partie B).

Au final, et malgré les différences, il est possible de repérer des constantes pour les MLC : en expansion un peu partout, elles ont presque toujours, comme objectif ou comme origine, la volonté d'un soutien à l'économie locale mais également, dans la plupart des cas, des aspects de réparation socio-économique (souvent mis en lien avec les crises). Les pouvoirs centraux restent circonspects, quand l'imbrication avec les pouvoirs locaux est une constante.

2.1 DES MONNAIES DE REFERENCE : SUISSE, ITALIE, ALLEMAGNE, BRÉSIL, JAPON

Avant de broser un tour d'horizon des questions portées par les monnaies locales à travers le monde, il n'est pas inutile de s'arrêter un instant sur certaines des plus emblématiques. Car, quand on parle monnaie locale, quelques exemples sont systématiquement cités. Leurs fonctionnements, leurs histoires, leur forces et leurs faiblesses ont été abondamment étudiées par ailleurs, et ce n'est pas le lieu, dans ce rapport, d'espérer ajouter à la connaissance. Mais il a semblé important de les présenter très succinctement, pour montrer à la fois la variété des possibles et l'ampleur que cela peut prendre.

WIR : 80 ans d'expérience

Le grand ancêtre encore en vie (et bien en forme) des monnaies locales est suisse, et c'est une monnaie inter-entreprises : le WIR. Le projet est né en 1934, en pleine crise économique, afin de soutenir les échanges entre PME. *La banque coopérative suisse WIR offre à ses membres une forme de crédit inter-entreprises reposant sur la mise en place d'une chambre de compensation. En effet les membres professionnels (TPE, PME, PMI...) s'engagent à accepter et à régler une certaine part de leurs transactions en WIR ; typiquement, de 20 à 50% du paiement jusqu'à un certain plafond pour éviter d'être à court de monnaie officielle. Le WIR existe en Suisse depuis plus de 80 ans et, jusqu'à aujourd'hui, a résisté à toutes les crises. Ses effets contra-cycliques permettent de soutenir les PME et de maintenir l'emploi en période de crise** (Lietaer / Tréhet)

C'est à l'origine une coopérative d'échange sans utiliser l'argent central, groupement d'une quinzaine d'entrepreneurs, qui voulaient, avec cet outil inspiré des théories de

¹⁶ Etude portant sur 13 pays, donc 5 membres de l'UE (y compris 4 de la zone Euro) et dont 4 pays émergents.

Sylvio Gesell (écrites dans un canton voisin quelques années auparavant), « *répondre à l'approvisionnement trop faible en argent, résultant de sa thésaurisation, en ne payant plus d'intérêts sur le capital utilisé* »¹⁷. Deux ans plus tard, la coopérative obtient le statut de banque.

Seule parmi toutes les initiatives de l'époque, elle a survécu aux guerres et aux fins de crise. Mais, comme toujours avec les monnaies complémentaires, l'attrait augmente à chaque nouvelle période difficile (la DGT note que le maximum des transactions en WIR a été enregistré en 1992, année d'un pic de chômage en Suisse). Aujourd'hui, 60 000¹⁸ entreprises suisses sont membres de la coopérative, devenue « banque WIR » en 1998 et qui a, depuis l'origine, développé dans bien des domaines les services proposés (le site officiel du groupe permet d'en avoir un aperçu). Le WIR a un code ISO : CHW. Il n'y a pas de conversion possible des CHW en CHF.

SARDEX : une chambre de compensation à l'échelon de la Sardaigne

Le SARDEX est le nom de la monnaie complémentaire servant pour les échanges dans toute la Sardaigne. Lancée en 2009 pour revitaliser l'économie locale en période de crise financière, Sardex s'est développée sur le modèle des Barthers (qui représentent des milliards de dollars d'échanges aux Etats-Unis), système de troc interentreprises.

Elle fonctionne avec une chambre de compensation. *Une chambre de compensation, du fait de son étanchéité, de son bouclage et de sa multilatéralité, réalise un circuit monétaire sans que ses adhérents aient recours à leur trésorerie. Elle rend réel ce que disait Keynes de la bonne monnaie : elle est « un simple intermédiaire dépourvu de signification en soi, qui glisse d'une main à une autre, est reçu puis dépensé, et disparaît, une fois son travail fini, de la somme des richesses d'une communauté ».* La monnaie d'une chambre de compensation n'est qu'un instrument pour faciliter les échanges et non pas une réserve de valeur* (Amato).

Sardex est un circuit de compensation b2b, système d'échange multilatéral qui est aussi un système de crédit mutuel interentreprises. Les avantages de ce système de crédit sont multiples :

Il constitue avant tout un instrument pour alléger la gestion de la trésorerie. Toute vente engendre une créance envers la chambre de compensation, créance monnaie locale. Il y a donc des plafonds indépassables.

Le circuit induit un renforcement des liens entre les entreprises participantes, qui peut engendrer un renforcement de l'économie territoriale. Les « graphes sociaux » construits par Sardex (les initiateurs ont été rencontrés par la mission, ce qui a

¹⁷ Histoire de la Banque WIR, <http://www.wir.ch/fr/la-banque-wir/histoire/>

¹⁸ On lit parfois qu'il s'agit d'une PME sur cinq. Selon la statistique suisse, il y avait effectivement 312000 entreprises de moins de 250 salariés en 2008. Mais la période récente semble avoir été florissante en création, notamment d'entreprises n'employant qu'un salarié. (www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/06/02/blank/key/01/groesse.html, consulté en novembre 2014).

généralisé un déplacement sur place en octobre 2014) montrent que la participation à un circuit de compensation renforce le rapport de l'entreprise avec son territoire.

Ce qui caractérise les circuits de compensation b2b, c'est le fait que, de par leur fonctionnement, ils ne nécessitent d'aucune intervention du public. Ils sont en effet des accords entre entreprises, fondés sur le code civil. Mais, cela n'empêche pas qu'un encadrement plus spécifique puisse être envisagé. Le projet de loi italien récemment déposé à la chambre des députés prévoit pour les circuits b2b un organisme de gouvernance représentatif des parties prenantes et une activité de contrôle de la part de la Banque d'Italie.

Sardex, monnaie complémentaire de l'euro mais inconvertible

Sardex a un ancrage à la monnaie officielle, l'euro, à parité 1 pour 1. La parité n'implique toutefois pas la convertibilité, qui n'est ni nécessaire ni utile à l'intérieur d'une chambre de compensation. En effet, dans une chambre de compensation, l'unité de compte n'implique aucun adossement à l'euro, ni ne peut être convertie en Euros. Si elle l'était, les propriétaires d'actifs en unités de compte sardex pourraient quitter la chambre de compensation et porter préjudice à son étanchéité en la déséquilibrant. Quand la monnaie complémentaire est inconvertible, les titulaires d'actifs en monnaie complémentaire sont incités à les dépenser.

Sardex et la fonte

Le principe est simple : l'argent que l'on n'utilise pas dans une chambre de compensation n'est utile ni à soi ni aux autres. En d'autres termes, l'accumulation d'actifs au-delà d'un certain montant et d'un certain délai est nuisible au fonctionnement du système et se révèle enfin contre-productive aussi pour ceux qui accumulent. C'est pour cela que depuis toujours on a mis en œuvre dans les chambres de compensation des outils pour empêcher une accumulation excessive des actifs. La fonte réalise un principe de symétrie : les charges sont appliquées au créancier aussi bien qu'au débiteur, car chacun des deux retire des avantages de sa participation à la chambre de compensation.

L'activité de Sardex en 2014

Nombre de transactions : 90.000

Valeur de transactions : 63.000.000 srd (=€)

Valeur des biens et services en garantie de la masse monétaire : 34.000.000 €

Nombre d'entreprises : 3.000

Nombre de particuliers (salariés) : 1.100

Dépense mensuelle moyenne par salarié : 268

En 2015, il est prévu l'ouverture du circuit en Lombardie et Emilie-Romagne, renforcement du circuit piémontais (les répliques de Sardex sont quinze dans toute l'Italie).

Chiemgauer

L'Allemagne a vu se mettre en place sur son territoire une fédération des monnaies locale, les regiogeld¹⁹. L'exemple le plus connu en est le Chiemgauer, mis en place en 2003 en Bavière, qui annonce aujourd'hui 520 000 unités en circulation, soit, à lui seul, plus que l'ensemble des autres²⁰. C'est un projet scolaire à l'origine, explicitement inspiré de l'économie franchiste de Sylvio Gesell, avec une forte empreinte d'éducation populaire et d'empowerment, plus précisément « *la volonté de développer la participation des citoyens au niveau local par le biais d'une réappropriation de la monnaie* »²¹. Il est utilisé en 2014 par plus de 3600 personnes et accepté par plus de 600 entreprises et commerces²², pour un montant de transactions de plus de 7 millions d'euros en 2013, soit plus de 10 fois la masse monétaire²³.

La monnaie (qui existe en version papier, avec des billets de 1 à 50, et en version électronique depuis 2007) a adopté le principe de la fonte : achetée à parité avec l'euro, le Chiemgauer perd 2 % par trimestre. C'est une des raisons avancées par ses promoteurs pour expliquer la circulation plus rapide de cette monnaie.

Le retour vers l'euro est possible pour les entreprises, avec une décote de 5 % (dont 60 % seront versés à des associations, le reste servant à couvrir les frais de la structure). Depuis 2010, la coopérative qui gère le Chiemgauer a été accréditée par l'institut de microfinance allemande pour accorder des microcrédits aux entreprises et aux associations²⁴.

Les autres projets du regiogeld sont, pour les deux tiers d'entre eux, adossés à l'euro (les autres étant non échangeables), et plus de la moitié ont adopté le principe de la fonte. Mais, après un pic au milieu des années 2000, les monnaies autres que le Chiemgauer semblent s'affaiblir, voire ferment, le concept *cherchant un deuxième souffle** (Kalinowski).

Bristol Pound, payer même ses impôts

« Our city, our money » : la livre de Bristol est un des éléments les plus en vue des monnaies locales, tant au niveau de sa dynamique que de son imbrication avec les autorités locales.

La Grande Bretagne est spécifique, dans le monde des monnaies, ne serait ce que parce que la tradition bancaire y est assez particulière : la Banque centrale n'a, par exemple, monopole d'émission de billets que pour l'Angleterre et le pays de Galles,

¹⁹ On a ici un exemple typique de la difficulté à compter. Selon les sources, selon les définitions, et selon les moments, les regiogeld regroupent entre 15 et 70 initiatives. Il s'agit généralement de chiffres avancés sans que soit précisé ce qui est exactement comptabilisé, ce qui rend évidemment problématique une consolidation de l'information.

²⁰ 500 000 euros, selon Kalinowski

²¹ Blanc et Fare (2012)

²² 3649 membres, 255 associations et 629 prestataires

²³ Chiffres recueillis lors d'une interview donnée à la monnaie lyonnaise la Gonnelle, <http://www.lagonnette.org/le-chiemgauer-retour-sur-10-ans-dexperiences/>

²⁴ Microcrédits sans intérêts, selon une note produite par les promoteurs de l'eusko, <http://www.euskalmoneta.org/uploads/chiemgauer.pdf>

autorisant des banques commerciales à émettre des billets en Irlande du Nord et en Ecosse²⁵. Le pays, patrie des économistes classiques, *demeure une source majeure d'innovation monétaire. C'est là où s'est formé le mouvement des « Villes en Transition », un ensemble d'initiatives citoyennes locales visant à préparer les villes à la transition écologique et énergétique ; c'est dans ce cadre que la plupart des monnaies locales britanniques ont été développées** (Kalinowski). La Bristol pound est la plus connue, et celle qui fonctionne le mieux de ces monnaies.

Née en 2012, elle est devenue rapidement la plus importante des monnaies locales britanniques, avec une circulation dès 2013 de 250 000 livres, soit le double des 4 autres MLC existant à l'époque, et 620 000 à l'automne 2014. Complètement convertible (dans les deux sens) avec la livre sterling, la Bristol pound circule sous format papier et électronique. Elle s'appuie sur une institution financière locale (Bristol Credit Union), chez qui sont déposées les livres sterling utilisées pour acheter des Bristol pound. Elle peut être utilisée pour payer une partie des salaires par les 700 entreprises participantes. Elle est activement soutenue par la Mairie : elle est souvent donnée en exemple dans la mesure où la ville l'accepte (pour partie) en paiement des taxes locales, et où le Maire lui-même se fait verser ses indemnités dans cette monnaie

Fureai Kippu

La monnaie temps du Japon consacrée à l'aide aux personnes âgées va fêter ses 20 ans. Imaginé en 1995 par un ancien Ministre de la Justice, et reprenant un concept né dans les années 1970, le Fureai Kippu (« billet pour une relation bienveillante ») a connu une croissance fulgurante dans les années 1990, avant de régresser dans les années 2000 puis de reprendre²⁶. Il y aurait aujourd'hui entre 250 et 400 systèmes sur ce principe en fonctionnement dans le pays selon les sources, regroupant des centaines de milliers d'utilisateurs, ce qui en fait une des principales monnaies temps en fonctionnement dans le monde.

Avec cette monnaie, une personne qui aide un senior (en lui consacrant du temps) gagne des unités, sachant que « la monnaie conventionnelle dans ce système ne sert pas vraiment à rémunérer une prestation ou un service, mais à marquer une forme de gratitude »²⁷. Ces unités peuvent alors être soit utilisées (si la personne aidante y a elle même droit), soit transmises, grâce à une des chambres de compensation spécialisées, souvent à une personne âgée de sa propre famille qui, quelque part ailleurs au Japon, bénéficiera de services. Elles peuvent aussi être « épargnées » en prévision de sa propre retraite.

Les systèmes sont assez divers à travers le pays, par exemple plus ou moins liés au yen (dans certains les usagers peuvent choisir d'utiliser du yen ou du kippu, dans certains il faut acheter en amont des tickets pour se faire aider, etc.). Mais le Fureai Kippu, malgré une dynamique variable au cours du temps (en reflet de la situation économique japonaise) est un instrument important d'action dans un pays touché depuis longtemps par le vieillissement de la population. Le fait que soit souvent

²⁵ Naqvi M. et Southgate J. (2013)

²⁶ Hayashi (2012)

²⁷ Lietaer et Kennedy (2008)

exprimé une préférence d'acheter les services en Fureai Kippu, par les personnes concernées, plutôt qu'en yens souligne l'importance du lien social dans ce type d'échange, et vient éclairer d'une manière pratique l'affirmation de cet aspect des choses dans les monnaies non centrales.

Banco de Palmas

La monnaie brésilienne Banco de Palmas est sans doute le plus emblématique des systèmes en fonctionnement actuellement, à la fois par son ampleur (environ 350 000 utilisateurs) et par son imbrication avec les questions sociales d'un pays qui compte parmi les plus inégalitaires de la planète. La contribution de Carlos de Freitas expose en détail l'histoire et les avancées de cette monnaie et rappelle que *foncièrement innovante, disséminée dans tout le pays (104 Banques communautaires de développement (BCD) à ce jour), cette politique de développement endogène durable, élaborée et mise en œuvre par les communautés elles-mêmes, bénéficie aujourd'hui du soutien du gouvernement en vue de sa réplique nationale**.

La « technologie sociale » Palmas allie un système traditionnel de microcrédit à la production (taux d'intérêts évolutifs et solidaires) à l'exercice d'un microcrédit à la consommation (sans taux d'intérêt et délivré en monnaie locale) basé sur la gestion et la diffusion d'une monnaie « sociale circulante locale » - le « Palmas » - ne circulant que dans le quartier et indexée à parité sur le réal (1 réal = 1 palmas). Au sein des « Banques communautaires de développement » (BCD), la monnaie sociale fédère les énergies communautaires autour d'un projet collectif et territorialisé.

Symbole de la mobilisation des habitants des quartiers pauvres, « marque » de fabrique de la communauté, elle leur permet de consommer auprès des commerçants et des producteurs acceptant la monnaie locale, en constituant un circuit de circulation le plus large possible et en incarnant la notion de solidarité locale. Ces derniers offrent aux clients, réglant leurs achats à travers cette monnaie, des décomptes incitatifs à partir de 2 à 15% en fonction de la taille de leur commerce.

2.2 REGAIN D'INTERET POUR LES MONNAIES LOCALES

Au delà de ces exemples, forcément arbitrairement choisis, c'est un mouvement général de développement que connaissent les monnaies locales à travers le monde. Après un essaimage rapide, suite aux premières expériences de type SEL²⁸ des années 1980, au Canada puis en Grande Bretagne (et en France dès le milieu des années 1990), la dynamique de création de monnaies locales s'est ralentie au début des années 2000, mais pas la capacité d'innovation de ces initiatives (notamment en intégrant de plus en plus souvent un lien avec la monnaie nationale, voir Blanc et Fare). Avec la crise de 2008, c'est un nouveau cycle qui a commencé.

²⁸ voir Blanc et Fare ou Kalinowski en partie B du présent rapport pour plus de détail.

2.2.1 En expansion un peu partout

C'est une tendance mondiale. Les pays observés par l'enquête réalisée par l'intermédiaire de la Direction Générale du Trésor (DGT) dans le cadre de la mission constatent presque tous une augmentation du nombre de monnaies locales en fonctionnement. C'est surtout vrai en Europe : leur nombre a doublé en Allemagne (où elles sont 60) ou en Espagne (70 MLC, mais aussi 300 banques de temps) depuis la crise, progressant également au Portugal. Il a plus que doublé depuis 2008 au Brésil, avec la mise en réseau des Banques Coopératives de Développement, sur le modèle de la Banque Palmas, créée en 1998. Les MLC en cours ou en projet ont doublé au Canada, et passé de 20 à 30 aux Etats-Unis d'Amérique. Aux Pays Bas et en Belgique viennent de naître des monnaies lancées par des municipalités. En Grèce, l'évolution est spectaculaire, avec un nombre de projets passé de 1 à 70 entre 2008 et 2014, dont plus de la moitié actifs.

En Grande Bretagne, les expériences sont plus anciennes, et la capacité d'innovation sans doute plus développée qu'ailleurs. Mais la DGT souligne que les monnaies locales, malgré leur développement, s'y apparentent à des bons d'achat, des vouchers : il s'agit techniquement de pré-paiement de biens ou de services, et offrent un « moindre niveau de protection aux consommateurs ».

Ailleurs, la situation peut être moins nette. En Europe centrale (sauf peut-être en Pologne), les dispositifs lancés dans les années 1990 n'ont pas vraiment encore convaincu. Dans les pays du Nord de l'Europe, ce sont surtout des banques de temps qui fonctionnent et, malgré quelques initiatives *sporadiques*, *les monnaies complémentaires restent quasiment absentes du débat public, si ce n'est à travers les reportages des initiatives en cours dans l'Europe du Sud** (Kalinowski). Mais, partout, sauf au Brésil où elles concernent près de 350 000 utilisateurs, et dans une moindre mesure en Suisse avec le WIR (qui depuis les années 1930 et fait partie du quotidien de milliers d'entreprises), les postes insistent sur le caractère marginal en terme de masse monétaire des MLC.

2.2.2 L'objectif affirmé du lien et du local

Deux grands types d'objectifs sont repérés dans presque tous les pays étudiés par la DGT. D'abord, et c'est en général le premier objectif cité, les initiateurs de ces monnaies mettent en avant l'importance de dynamiser les échanges au niveau local, souvent au niveau de la production. Ensuite, et c'est le cas de la plus grande partie des projets, les initiateurs mettent en avant des aspects « réparation socio économique », directement (lutte contre l'exclusion) ou indirectement (empêcher l'accumulation). Enfin, dans certains cas, la question des liens semble primordiale.

En Allemagne, l'ambition la plus générale est de « changer les modes de consommation » (et c'est un des seuls pays de l'étude DGT où il est précisé que le développement des monnaies locales n'est pas directement lié aux difficultés économiques et financières des ménages). En Belgique, une monnaie qui arrive « en réaction à la crise », et plus précisément à la perte de réputation des banques,

sans vouloir se mettre en opposition à l'euro. En Espagne, en Grèce, au Portugal, la crise est directement citée comme raison de la montée des monnaies locales.

En Grande Bretagne, où les projets sont plus anciens, dans *un pays qui constitue une source majeure d'innovation** (Kalinowski), les porteurs de projets de monnaies locales et de systèmes d'échange base temps n'ont pour la plupart pas pour objectif de supplanter le système monétaire classique. Les monnaies locales ont vocation à rester des monnaies complémentaires d'aide au développement de régions et de communautés* (DGT).

Le Brésil est surtout mis en avant pour son système de Banques communautaires de développement, institutions entrelaçant *des services financiers solidaires, de nature associative et communautaire, dirigées vers la création d'emploi et la génération de revenus, dans une perspective de réorganisation des économies locales, et fondée sur les principes de l'économie solidaire** (de Freitas).

Au Canada, pays de naissance des SELs et des Accorderies, ce sont principalement les systèmes base-temps qui ont été repérés par l'enquête DGT. Aux Etats-Unis enfin, où la plus vieille monnaie complémentaire, l'Ithaca Hour, est née en 1991, on compte aujourd'hui une trentaine de monnaies (contre une vingtaine avant la crise).

2.3 UNE SITUATION JURIDIQUE SOUVENT FLOUE ET UNE IMPLICATION DES POUVOIRS PUBLICS PRINCIPALEMENT LOCALE

Dans la plupart des cas, les monnaies complémentaires et systèmes d'échange base-temps ne rencontrent pas d'opposition forte de la part des pouvoirs publics. Mais il n'y a pas non plus d'encouragement à les organiser de la part du pouvoir central : soit les pays ont une forte culture de la décision décentralisée, et les initiatives sont laissées aux niveaux infra-nationaux, soit la tendance au centralisme est forte, et le potentiel de tels outils à forte empreinte locale n'est pas toujours perçu.

2.3.1 Un cadre juridique souvent absent, ou flou

La contrepartie de cette difficulté pour le pouvoir central à percevoir l'importance de ces initiatives est le flou juridique dans lequel se montent les projets, dans la plupart des pays : quelque soit le pays étudié, c'est ce flou, ou ce vide, qui ressort de l'enquête DGT. Même en termes théorique, *les MLC sont dans un territoire encore largement inexploré par la recherche juridique** (Pillard)

Les monnaies locales sont par exemple « autorisées » sans licence bancaire ni agrément en Allemagne, sans que le cadre soit fixé car les systèmes sont considérés comme « marginaux ». Mais « il existe des interrogations » en Espagne. Le cadre juridique est « vide » au Chili, inexistant au Brésil ou en Grande Bretagne. Souvent, la flexibilité du droit autorise, sous conditions, l'existence de telles monnaies. Par exemple, en Belgique, « le Code pénal interdit d'émettre un « signe monétaire ». Pour contourner cette interdiction, il suffit que figure expressément sur

le moyen de paiement destiné à circuler une mention précisant qu'il s'agit d'un bon d'achat ou d'un bon d'échange ».

Les projets trouvent parfois un écho du côté des autorités en charge de l'ESS (c'est en particulier le cas au Canada, où sont nés les SELs et les Accorderies).

Les autorités monétaires, pour leur part, préfèrent prévenir, à l'instar de la Bank of England, que « *le risque de crédit demeure, et elles [les MLC] ne disposent donc pas du même niveau de protection que la monnaie nationale* ». C'est donc, pour résumer, la méfiance ou la circonspection qui prévaut, à l'exception notable de la Belgique où « *le Service de la surveillance prudentielle et des infrastructures de marché peut être sollicité dans la phase de démarrage du projet afin de s'assurer de la fiabilité et de la légalité de la structure juridique envisagée* ».

Il n'existe pas, de manière générale, de dispositif de suivi, sauf, dans certains pays, pour vérifier que les MLC ne contreviennent pas à la loi (avec en particulier aux Etats-Unis, l'obligation à ce que les billets de monnaies locales soient très nettement différents du dollar).

2.3.2 Un fort soutien local

Dans aucun pays, il n'y a de véritable politique de MLC organisée au niveau national. Il n'y a même que rarement de l'intérêt, sauf parfois de la part du régulateur bancaire mais alors, sauf dans un cas (la Belgique), il est plutôt là pour mettre en garde.

L'implication des pouvoirs publics est toujours au niveau local, même si elle est très variable. Ce que l'on peut résumer des MLC dans le monde, ce sont des monnaies qui viennent de la société civile, des associations, avec des pouvoirs publics locaux qui voient cela et qui peuvent être intéressés, mais qui, quand on lit les résultats de l'enquête, ne semblent pas souvent capables d'aider.

En Allemagne ou en Espagne, les pouvoirs publics ne soutiennent pas les initiatives, malgré la puissance politique, dans ces pays, de l'échelon régional. En Belgique, au contraire, même le niveau central a été impliqué dans la création de MLC. En Grande Bretagne, c'est l'échelon municipal qui est très impliqué, que ce soit dans les grandes réussites que sont les Bristol Pound et Brixton Pound, ou même, à Londres, un système de crédit-temps publics, *dont le rôle est d'insérer les services publics et les collectivités dans la sphère des échanges en temps** (Kalinowski), à Londres

Ailleurs dans le monde, on a la même diversité. Au Chili ou au Brésil, les pouvoirs locaux semblent encore se désintéresser de la question : malgré leur succès, les MLC brésiliennes restent, pour les décideurs politiques, des monnaies de « communauté ». Au Japon en revanche, pays où les monnaies locales sont anciennes et très orientées vers des questions sociales, les municipalités sont très impliquées dans les projets.

2.3.3. La nécessité d'une information et d'un débat

Globalement, c'est plutôt d'un manque d'information de la population dont souffrent les MLC : *elles sont largement méconnues, ce qui impacte leur légitimité**

(Kretzschmar). Si les MLC apportent des solutions et notamment à un questionnement citoyen, pourquoi ne pas aider à la prise de conscience par le plus grand nombre de cette possibilité ?

Le nécessaire débat public doit avoir lieu au niveau français, évidemment. Déjà, le Conseil Economique Social et Environnemental s'est autosaisi du sujet en octobre 2014. Le débat doit continuer, prendre des formes diverses à travers tout le territoire, à différentes échelles, et dans différentes enceintes. Mais il serait certainement profitable d'imaginer que ce débat se fasse à l'échelle de l'Europe ; il serait dommage que la France ne sache pas porter ce débat au-delà de ses propres frontières. Faire débattre du sujet mais en intégrant des experts européens apporterait à tous.

Au niveau européen, on le voit, la dynamique est forte. Certes, les spécificités de chaque pays viennent s'opposer à un mouvement similaire : ne serait-ce que parce que l'implication des pouvoirs publics est en général locale, la diversité européenne en matière d'organisation décentralisée se reflète inévitablement dans la manière dont les pouvoirs publics s'emparent, ou s'empareront, de ce sujet. Un débat public devrait alors prendre en compte au maximum les spécificités locales pour mieux faire correspondre, dans chaque territoire, les outils monétaires possibles avec les besoins.

PROPOSITION : Promouvoir un débat public sur le thème « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » après que l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental soit rendu. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un colloque associant des experts et des initiatives européennes.

3. LA SITUATION EN FRANCE DES SELS ET DES MLC

Les nouvelles formes monétaires et d'échanges ont donc vingt ans en France. Ces manières renouvelées d'échanger ont pris d'abord, dans les années 90, la forme des systèmes d'échange local (SEL). Inspirée des LETS anglo-saxons (Local Exchange Trading System). Au début des années 2000, une nouvelle génération de ces systèmes a vu le jour dont le modèle a cette fois-ci été importé du Québec : les Accorderies. Puis, il y a 4 ou 5 ans sont nées les premières Monnaies locales complémentaires (MLC).

Ce chapitre propose un rapide tour d'horizon de la situation en France, avant de faire le point sur les changements révélés et induits par l'adoption d'un article dédié aux MLC dans la loi ESS de juillet 2014.

3.1. L'ETAT DES LIEUX A L'ETE 2014

La Mission a donc réalisé une enquête auprès des monnaies locales complémentaires au printemps 2014. Ce travail, inédit, avait pour ambition de recenser leurs expériences en cours ou à venir de ces dispositifs et d'en tirer une photographie de la situation actuelle sur le territoire français.

Elle a, dans le même temps, mis en place un questionnaire à destination des SELs, enquête qui n'avait jamais été menée avec cette ampleur. Là encore, l'analyse des réponses permet de définir les principales caractéristiques de ces organisations qui regroupent plusieurs dizaines de milliers de participants à travers le pays

3.1.1 L'enquête sur les SELs

En avril 2014, les 472 SELs répertoriés dans l'annuaire de Sel'idaire²⁹ ont reçu une invitation électronique pour répondre à un questionnaire sur internet. L'objectif de ce dernier était de mieux comprendre la formation des SELs, leur manière de fonctionner, les difficultés rencontrées et les caractéristiques des personnes y participant.

En juin 2014, 96 SELs ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse d'environ 20 %. Ce taux est suffisant pour considérer l'enquête représentative mais il aurait pu être amélioré si la Mission n'avait pas rencontré des problèmes techniques mais surtout des positions de principe de la part des acteurs qu'elle a préféré respecter. Tout d'abord, malgré les efforts de Sel'idaire pour mettre à jour l'annuaire, certaines coordonnées ne sont plus valides ou erronées. Certains SELs ont par ailleurs exprimé des réticences à remplir un questionnaire provenant d'une Mission

29

SEL'idaire est une association qui promeut et diffuse des informations sur les SEL afin de favoriser leur création et leur développement, ainsi que la communication entre eux. L'annuaire utilisé a été mise à jour en juin 2012.

commanditée par le gouvernement, mettant en avant l'autonomie de leur fonctionnement et leur indépendance par rapport aux pouvoirs publics.

Implantations des SEL en France

Les premiers éléments de l'enquête montrent que l'existence des SELs est loin d'être marginale. D'après l'annuaire de SEL'idaire, la France comptait 472 SELs en 2012. Cependant, tous ne semblent pas réellement actifs comme l'enquête conduite par la Mission a pu le constater. La Mission estime qu'ils seraient aujourd'hui entre 350 et 400 en activité. Ils sont principalement localisés autour du bassin méditerranéen, en Bretagne, dans la région Rhône Alpes, dans l'extrême nord et dans les départements entourant l'estuaire de la Gironde. Le département de la Loire-Atlantique comprend le plus de SEL (15 SELs), suivi par l'Isère (14 SELs) et le Nord (14 SELs). Une fois ce nombre rapporté au nombre d'habitants, on constate que *la densité de SEL est plus forte dans la moitié sud de la France, où le nombre d'habitant au kilomètre carré est le plus faible, et en Bretagne* (Marguerit et Privat).

Si les premiers SEL sont nés dans des régions rurales, ils sont, en 2012, davantage implantés dans des communes urbaines. En effet, près de 79 % des SELs se situent dans une commune urbaine, alors que celles-ci n'atteignent que 20 % à l'échelle nationale. Ce constat montre une urbanisation des SELs durant ces dix dernières années, puisque seule une faible majorité de SELs (51 %) se situaient en zone urbaine en 2004.

En 2012, les SELs se situaient dans des communes où le taux de chômage était en moyenne plus élevé qu'au niveau national (8,5 % contre 6,9 %) et où le revenu fiscal médian par unité de consommation était très légèrement plus faible (18 204 euros contre 18 402 euros).

Avec 30 000 à 35 000 adhérents pour l'ensemble des SELs, ces associations ont connu une forte expansion au cours des dernières années avec la dégradation des conditions de vie due aux effets de la crise et une médiatisation plus marquée.

Une mise en parallèle de la carte des SELs avec celle des caractéristiques socioéconomiques des départements ne semble pas montrer de corrélation forte entre le nombre de SELs et le taux de pauvreté, le taux de chômage ou l'âge moyen.

Par contre, leur rôle contra-cyclique est indéniable comme on a pu le voir en 2008/2009, période pendant laquelle on a pu constater une croissance importante du nombre de SELs en France : *« Il faut ensuite attendre 2008, et plus particulièrement 2009, pour voir le nombre de créations de SELs progresser vigoureusement et rester à un niveau relativement élevé jusqu'en 2014. Cette nouvelle période d'expansion s'explique sans doute par l'ampleur de la crise économique et de ses effets sur la population française. En effet, les SELs apparaissent comme un moyen de maintenir le niveau de vie de ses membres et comme une alternative à un modèle socioéconomique dont les Français semblent douter de plus en plus »** (Marguerite et Privat).

Pour un public engagé, aujourd'hui urbain, un fonctionnement démocratique à l'écart des pouvoirs publics

- Le public concerné est très engagé mais monotypé socialement :

Les SELs comptent en moyenne 74 adhérents (40 dans le secteur rural, 79 dans l'urbain) et regroupent globalement entre 30 000 à 35 000 selistes (données enquête printemps 2014). Ce sont principalement des femmes, et plutôt des personnes avec un niveau élevé d'éducation, ce qui rejoint une des questions à propos de MLC, celle du public visé et sa diversité. Si les selistes sont surtout des personnes sans emploi, à la retraite ou au chômage, ils ne sont que très peu des personnes en grande difficulté ou pauvreté.

- Du rural vers l'urbain :

Ils sont aujourd'hui avant tout urbains (alors qu'ils étaient plutôt dans le monde rural à l'origine), ce qui est sans doute le reflet de leur volonté de créer du lien (le lien social est plus difficile en ville), cette hypothèse étant renforcée par le fait que, à la campagne, les SELs sont beaucoup investis par les « néo-ruraux » : *« Le développement des SELs dans les communes urbaines peut être le fruit d'un anonymat souvent plus fort dans ces zones. Par ailleurs, les régions rurales possèdent déjà des réseaux d'échange et d'entraide informels annihilant la nécessité de développer des SELs. Enfin, il semblerait que les SELs situés dans les zones rurales soient composés en grande partie de néoruraux »** (Marguerite et Privat)

- Un positionnement à distance des pouvoirs publics.

Les SELs sont généralement créés ex nihilo (quand la moitié des MLC sont issus d'associations pré-existantes), et presque tous organisés en associations formelles (type Loi 1901), comme les MLC. Les SELs semblent plus méfiants envers les pouvoirs publics, que les MLC ou les accorderies, même si un rôle accru des collectivités territoriales n'est pas exclu pour certains de ceux que nous avons interrogés. L'enquête révèle que presque un SEL sur deux a un local mis à disposition par une collectivité locale, élément crucial car les SELs reposent essentiellement sur la recherche de lien social et de proximité géographique. Le pouvoir central, en revanche, est vu avec méfiance.

- Un fonctionnement très démocratique revendiqué qui s'appuie essentiellement sur du bénévolat

Les SELs fonctionnent avec peu de fonds et beaucoup de bénévolat (le budget annuel médian d'un SEL est de 350 euros). Les discussions sont nombreuses, qu'il s'agisse d'organisation interne (par exemple, faut-il imposer des limites, positives et/ou négatives, aux positions des membres en unité de compte) ou de négociation (par exemple lors de la fixation du prix d'un bien, question plus délicate qu'un service qui peut se compter uniquement en temps passé). Au-delà des échanges, les SELs créent de véritables espaces de rencontre, de convivialité et de partage, tout cela en ligne avec l'objectif principal déclaré, celui de créer du lien social. Il s'agit donc de véritables espaces de citoyenneté qui misent sur un échange plus égalitaire et horizontal et la proximité géographique.

- Une nature des biens et services échangés est très variable d'un SEL. à un autre.

Les services échangés portent généralement sur le jardinage, le bricolage, la cuisine, le covoiturage ou encore des cours (informatique, langues, etc.). Concernant les biens échangés, il s'agit principalement de vêtements, de plantes, de livres ou plus généralement d'objets d'occasion. Par ailleurs, les SELs déclarent faire très attention à ce que les biens et services échangés ne prennent en aucun cas la forme d'un travail répétitif ou pouvant donner lieu à des échanges en euros, cela pour éviter toute concurrence avec une activité professionnelle puisque l'offreur du service, ou du bien, n'est pas un professionnel et ne dépend pas de cette activité pour subvenir à ses besoins. (cf Procès de Foix).

ENCADRE : Les Accorderies

Les Accorderies, bien plus récentes et moins nombreuses, sont un concept en pleine dynamique.

Au niveau national, le réseau des 17 Accorderies compte 2 095 Accordeurs dont 74 % de femmes, 35 % de plus de 56 ans, 43 % de personnes vivant seules, 35 % salariés, et 21 % sans emploi, 25 % vivent avec moins de 10 K euros /an. Le pari de la mixité sociale semble réussi. Néanmoins, ces dispositifs font aussi face à des difficultés. Pour fonctionner, une Accorderie requiert un budget annuel compris entre 40 000 et 70 000 euros et doit compter avec l'appui d'un salarié pour s'assurer du maintien d'une certaine dynamique de fonctionnement. Par ailleurs, le développement du dispositif en France est alourdi par l'impossibilité de contracter une assurance collective couvrant les échanges, la suspicion du travail dissimulé ou encore l'absence de soutien pour développer la base informatique de la « banque de temps » à proprement parler.

3.1.2 L'enquête sur les MLC : principaux enseignements

L'enquête auprès des MLC réalisée début avril 2014 avait comme principaux objectifs d'identifier l'origine et la motivation de chaque projet, de comprendre leur fonctionnement et leurs éventuelles difficultés, et de faire expliciter, quand c'était possible, les perspectives de développement que leurs promoteurs souhaitaient donner à leurs dispositifs.

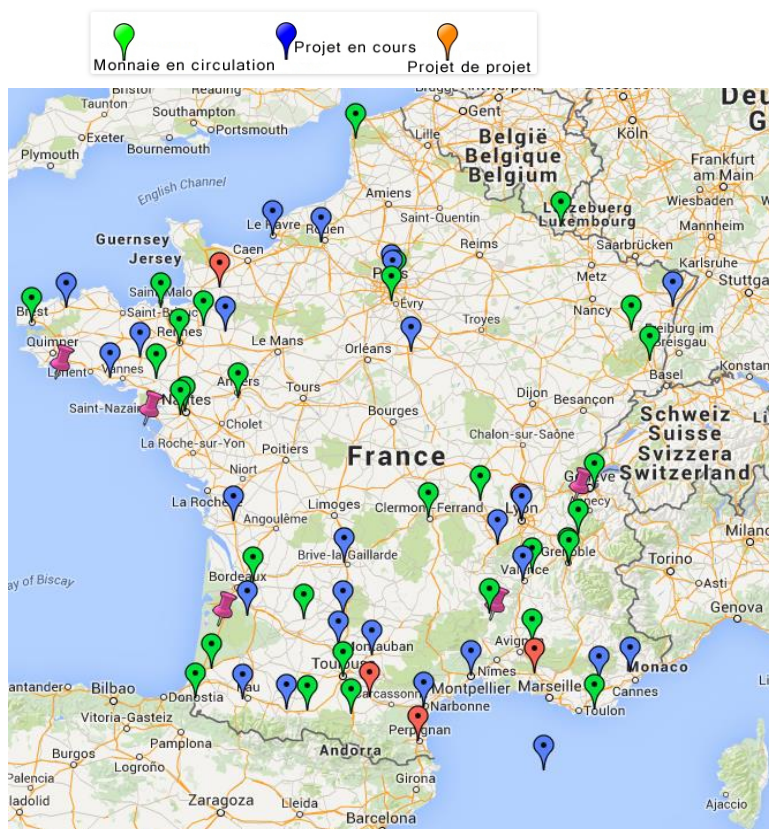
37 structures ont répondu (sur les 68 sollicitées avec l'aide du Réseau des MLC, voir Annexe pour le questionnaire et l'analyse détaillée). Parmi elles, 17 étaient à des monnaies locales complémentaires actuellement en circulation, et 15 des MLC encore à l'état de projet, ou sur le point d'être lancées.

Cela ne permet évidemment pas d'avoir une vision exhaustive. Même si le taux de réponse est satisfaisant, compte tenu que l'enquête est arrivée tôt dans le déroulé de la mission, cette dernière n'a pas pu explorer les nombreuses monnaies en projet. Nous comptons une vingtaine de MLC en circulation et une vingtaine d'autres avant l'été 2014. Nous en comptons aujourd'hui une trentaine en circulation et autant en projet. L'évolution est donc rapide, et émergent un peu partout en France des

projets de MLC portés par des citoyens et/ou des collectivités locales essentiellement.

Cette enquête a en tous cas permis d'analyser ce mouvement émergent depuis quelques années sur le territoire français et son accélération cette dernière année, ainsi que d'en tirer quelques enseignements.

Les monnaies locales en France



(carte reprise du site du réseau des MLC en janvier 2015)

Les MLC relèvent majoritairement d'initiatives citoyennes

La première information tirée de l'enquête est que la mise en place de projets de création de monnaies locales complémentaires relève d'abord et avant tout d'initiatives de la société civile organisée. En effet la moitié des projets naissent au cœur d'une association déjà existante, et un tiers supplémentaire sont impulsés par des citoyens qui s'organisent ensuite autour d'une association dédiée à la mise en place d'une monnaie.

L'immense majorité des dispositifs de MLC (94%) reposent sur le statut d'association à but non lucratif de la loi de 1901. De petite taille, ils ne sont pas soumis aux impôts commerciaux (et il est proposé par certains auteurs qu'ils soient dispensés de TVA). Par ailleurs, seule une structure sur cinq a effectué, auprès des services fiscaux, une demande d'exemption d'agrément au titre de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier qui estime que cela peut être autorisé dans le cas d'une « entreprise

fournissant des services bancaires de paiement pour l'acquisition de biens ou de services dans les locaux de cette entreprise ou dans la cadre d'un accord commercial avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes ».

Cette dimension citoyenne est renforcée par le fait que l'immense majorité des dispositifs ont bénéficié de l'aide de particuliers (travailleurs bénévoles ou dons).

ENCADRE : Eusko, une monnaie locale complémentaire en pleine expansion pour le Pays Basque

La monnaie locale complémentaire Basque s'appelle l'eusko.

L'eusko, c'est quoi ?

L'eusko a été lancée le 31 janvier 2013 sur tout le Pays Basque nord. L'eusko étant une monnaie basque, écologique et solidaire, elle se doit d'être un outil de réorientation des pratiques économiques. Elle est un outil de relocalisation de l'économie, puisqu'elle n'est utilisable qu'entre prestataires ayant leur activité au Pays Basque. Elle promeut l'emploi local, la solidarité entre entreprises, leur lien au territoire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

L'eusko, c'est aujourd'hui 6 salariés (5 ETP), une cinquantaine de bénévoles et 476 500 eusko sécurisés édités en circulation.

L'eusko, c'est pour qui ?

Elle concerne tous les particuliers (c'est-à-dire les consommateurs), toutes les entreprises (commerçants, prestataires de services, entreprises, paysans, artisans...), ainsi que les associations.

Les prestataires sont des personnes morales, quel que soit leur statut : commerces de proximité (bars, restaurants, journaux, épiceries, salons de coiffure, pharmacies, etc.), entreprises, artisans et professions libérales (médecins, dentistes, plombiers, couturières, peintres, etc.), producteurs (paysans, pêcheurs, artisans d'art, etc.), associations (loisirs, sports, culture, comités des fêtes, festivals, langue basque, etc.), collectivités territoriales (piscine municipale, transports, cantine scolaire, etc.), etc.

Son fonctionnement

L'eusko est échangé contre des euros à un taux de 1 pour 1, sans frais. L'eusko n'est pas reconvertible en euros pour les particuliers. Il l'est pour les prestataires, avec des frais de commission de 5 % du montant changé (les prestataires reçoivent par exemple 95 euros pour 100 eusko). Ils reçoivent de la part d'Euskal Moneta une facture pour frais commerciaux, la TVA n'étant pas applicable. Cette commission a pour objectif d'inciter les prestataires à développer les débouchés locaux à leurs revenus en eusko, au lieu de les reconvertir en euros.

En termes de comptabilité et de déclarations sociales et fiscales, les prestataires ne déclarent que des euros, l'eusko ne représentant qu'un moyen de paiement, au même titre qu'un chèque, titre restaurant, chèque vacances, etc.

Le montant de l'adhésion annuelle est compris dans une fourchette, en fonction de ce que peuvent et veulent verser les adhérents : entre 5 et 20 € pour les particuliers, entre 60 et 240 € pour les prestataires, entre 10 et 100 € pour les associations.

Une monnaie électronique sera mise en place dans un second temps, et obéira aux mêmes règles que la monnaie papier pour ce qui concerne la reconversion. Sont envisagés des paiements par téléphone portable, qui pourront concerner prestataires et particuliers. En tout état de cause, un système minimum de paiement inter-

prestataires et d'employeurs à salariés sera rapidement mis en place – paiements par virement, service de paiement à distance, ou par chéquier.

Un Fonds de réserve

Pour répondre strictement aux réglementations en vigueur, les euros récoltés sont conservés sur un compte en banque et constituent le fonds de réserve. Ce fonds de réserve est placé auprès d'une institution financière solidaire ou éthique. Il permet de garantir qu'à tout moment l'ensemble des eusko en circulation sont reconvertibles en euros.

Une banque pouvant avec un euro en dépôt emprunter 12 euros pour les prêter à ses clients, cette banque solidaire pourra, pour chaque euro déposé au fonds de garantie, financer à hauteur de 12 euros des projets écologiques et/ou solidaires.

En parallèle, cette même capacité de financement est par là même enlevée à des banques conventionnelles réalisant des investissements socialement et/ou écologiquement non-responsables.

Une convention de partenariat entre Euskal Moneta et la société Herrikoa prévoit la création d'un « fonds d'investissement » Eusko-Herrikoa pour le financement de projets structurants au Pays Basque en phase avec les objectifs de l'eusko.

L'organisation des bureaux de change

Des prestataires sont sélectionnés en fonction de leur facilité d'accès pour les habitants pour être bureaux de change du réseau eusko. Le prestataire a d'un côté sa caisse de commerçant, avec les eusko fournis par ses clients, et d'un autre côté la caisse de l'association, fournie par Euskal Moneta, avec son stock d'eusko de départ. Pour toute transaction, le bureau de change devra exiger la carte d'adhérent du particulier ou de prestataire.

Chaque bureau de change se voit remettre un Cahier de facturation à l'en-tête de l'association Euskal Moneta, pour délivrer aux prestataires des environs venus chez lui reconvertir des eusko en euros une facture au nom de l'association pour les 5% de commission. La TVA n'est pas applicable à cette facturation.

<http://www.euskalmoneta.org/le-projet-en-40-points/#sthash.2rpFRLjE.dpuf>

Les pouvoirs publics locaux soutiennent de plus en plus les projets de MLC

Nombreux sont les cas où les pouvoirs publics apportent eux aussi leur soutien à la mise en place de ces dispositifs, voire, dans certains cas, les ont eux mêmes initiés (comme par exemple le Conseil Général d'Ille et Vilaine avec le Galléco). Ce soutien est parfois un simple apport matériel (prêt de salles, mise à disposition de matériel etc.). Il peut prendre des dimensions plus ambitieuses avec l'octroi, par certains conseils régionaux ou certaines mairies, de subventions spécifiquement fléchées pour la mise en place de ces monnaies. Ainsi, près des deux tiers des projets sont appuyés par les pouvoirs publics locaux. Par ailleurs, le cas du mouvement SOL pourrait faire école dans la mesure où, dans le cadre du programme EQUAL20, il a été financé par le Fonds Social Européen à hauteur de 50% de son budget de mise en fonctionnement.

ENCADRE : le projet SOL

(Extrait de la contribution de Landriot et Poulnot) *Créé dans le cadre d'un projet Equal de l'Union Européenne, le Sol consistait en un ensemble de 3 monnaies sous la forme de cartes à puce et d'internet, ayant toutes leurs règles du jeu et ayant toutes des objectifs différents, bien que complémentaires :*

a- Le Sol dit "Coopération" fut testé sous la forme d'une monnaie permettant l'échange entre des particuliers (les Solistes). Il disposait d'une contrepartie euro (1 sol = 0,10 €) et avait la particularité théorique d'être un monnaie fondante. Une partie de la fonte devrait alimenter le circuit économique du dispositif, et que l'autre partie de la fonte aurait eu pour objet d'alimenter un "fonds" pour soutenir de grands projets, votés par ailleurs par la communauté des Solistes.

b – Le Sol Engagement devait permettre des échanges de temps bénévoles et gratuits entre Solistes, et mettre en lueur cette part importante d'échanges non marchands, pour autant part entière de tout système économique. Ce Sol était assorti de règles de gouvernance afin que tous puissent contribuer au système de manière au moins équitable. (On constate ainsi que des systèmes de troc tels "couchsurfing" fonctionnent avec le même type de règles).

C - Le Sol Affecté était en réalité un outil moderne pour la mise en œuvre de politiques locales (ou publiques), au plus près du territoire. Par exemple, un ville qui souhaitait soutenir à la fois ses équipements sportifs communaux, tout en favorisant l'accès au sport à certaines catégories de la population, plutôt éloignées du sport par exemple, ont pu le faire en offrant des Sols affectés pour régler tout ou partie de l'abonnement annuel à un club sportif.

Dans ce cadre très précis, la collectivité répondait à une triple préoccupation :

- Etre innovante, grâce aux supports internet et cartes à puce du Sol ;*
- Etre bon gestionnaire, grâce à un système de pilotage aux indicateurs adaptés ;*
- Etre comptable des deniers publics, grâce à une parfaite maîtrise des aides attribuées et des budgets votés.*

En contre- exemple, l'APA versée sous forme de "monnaie sonnante et trébuchante" a montré ses limites, car toutes les sommes ne sont pas utilisées pour les services pour lesquels elle a été attribuée, et rares sont les Conseils Généraux qui mettent effectivement en œuvre la reprise sur succession telle que prévue par la loi.

Le projet Sol a donné les résultats qu'en attendait l'Union Européenne, c'est-à-dire une expérimentation certes limitée, mais très fouillée et théorisée.

Il a toutefois donné naissance à une entreprise de l'ESS, EcoSol, dont les parties prenantes sont des entreprises de l'ESS et l'association Sol, qui en représente les utilisateurs.

Malgré tout, même si la structuration des projets est en constante évolution, nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui, les MLC, pendant leur phase de construction comme dans leur fonctionnement, reposent essentiellement sur des particuliers, avec une part de bénévolat importante. Le secteur privé y joue parfois un rôle, la plupart du temps au travers de partenaires financiers, souvent issus du secteur de l'ESS (NEF, Crédit coopératif, Crédit Mutuel), mais pas uniquement (comme les Crédits Municipaux).

Les MLC : un impact pour l'instant limité, mais le soutien des collectivités locales pourrait tout changer

Si ces initiatives ont encore une portée limitée, l'implication des collectivités locales et les projets de plates-formes locales ou régionales inter-entreprises annoncent l'ampleur à venir de ce mouvement et un véritable changement d'échelle. Actuellement, malgré une réelle ambition affichée et constatée, les 17 MLC en circulation au moment de l'enquête (début avril 2014) concernent potentiellement une population estimée à environ 500 000 habitants. Or, les monnaies locales complémentaires observées réunissent en moyenne 414 utilisateurs et 86 prestataires. Il y a donc un fort potentiel de progression quant à l'adhésion des publics cibles.

Données Avril 2014

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Nombre d'utilisateurs	20	150	414	2700
Nombre de prestataires	5	55	86	500

De plus, ce public, peu nombreux, va de pair avec le montant de la masse monétaire en MLC actuellement en circulation, en général très faible, mais très différent d'un projet à l'autre. Parmi les 17 MLC en circulation étudiées, 7 avaient une masse monétaire en circulation ne dépassant pas un montant de 10.000 euros (données avril 2014).

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Masse	1600	11525	26139	245000

Cependant, certains projets comme l'Eusko au Pays Basque, qui s'est initialement inspiré du SOL-Violette de Toulouse, démontrent que la progression peut se révéler très rapide dès lors que l'écosystème économique et citoyen qui sous-tend la monnaie locale est favorable. Cela permet d'une part d'atteindre dans des délais relativement rapide la masse critique nécessaire pour couvrir les coûts de fonctionnement et d'autre part d'avoir un impact significatif sur la dynamique territoriale et sur la consommation ainsi que sur la production locale que le projet souhaite réorienter.

Les MLC concernent un public encore trop restreint

Les projets déclarent tous ne pas souhaiter privilégier un type de public spécifique. S'il est vrai que certaines monnaies, tels que le Sol-Violette, œuvrent en étroite collaboration avec les Maisons de Chômeurs, la plupart des MLC ne souhaitent pas cibler une population d'utilisateurs en particulier, ni « monnaie de pauvre », ni autre ciblage.

Nous pouvons mettre en perspective les réponses aux questionnaires avec une étude menée par Marie Fare fin 2010 concernant le profil sociologique des utilisateurs du dispositif carte de fidélité du SOL Alpin (région grenobloise). Les résultats sont sans appel : les utilisateurs du SOL sont majoritairement des jeunes provenant de milieux aisés et éduqués. En effet, les deux-tiers des solistes ont entre 25 et 34 ans, les trois-quarts ont un niveau d'étude supérieur à un bac +3 et la moitié supérieur à bac+5. Enfin près de 40% sont des cadres. Si ces constats ne peuvent pas nécessairement être généralisés, ces chiffres démontrent bien en revanche que les MLC ne sont pas des outils accessibles à tous ou, pour le moins, « parlant » pour tous.

3.1.3 Difficultés et attentes des MLC

Sans surprise, la première difficulté des MLC est le manque de moyens, tant financiers qu'humains, pour permettre la mise en place d'une monnaie locale que ce soit sur le plan technique ou organisationnel. L'émission des billets représente un coût, la gestion des systèmes de traçabilité aussi.

Si le lancement de projets suscite souvent un certain engouement, le risque d'essoufflement chez les bénévoles est grand et il devient alors difficile de soutenir le projet sur le long-terme, d'autant que le modèle économique n'est pas toujours clair ni même formalisé.

ENCADRE : Le coût de gestion d'une MLC

Vu la diversité des situations, la simple consolidation de l'ensemble des données relatives au coût de gestion d'une MLC n'est pas opérante, ni la moyenne signifiante.

A partir de la consultation de certaines MLC, quelques ordres de grandeurs peuvent être avancés. Le coût de lancement d'une monnaie oscille entre 3000 et 5000 € mais repose surtout et le plus souvent sur un groupe de bénévoles engagés et dynamiques.

Pour se lancer, les monnaies impriment en moyenne 10 à 20 000 unités (même si l'eusko la monnaie la plus développée en France en a imprimé plus de 475000). A cela, il faut ajouter des tracts et affiches, et quelques victuailles pour les réunions de lancement.

Ensuite, le plus souvent les cotisations des adhérents (particuliers et prestataires) prennent le relais et constituent la majorité du financement actuel des MLC.

Pour celles qui ont des salariés, ce sont généralement des emplois aidés soutenus par les collectivités et l'Etat. Ces aides étant dégressives, les monnaies concernées recherchent donc à diversifier leur financement pour transformer ces emplois en emplois durables et pérennes sur le projet.

La plupart des MLC en France ont évoqué leur passage en monnaie électronique, ce qui va nécessiter un investissement de base important en équipements et plateforme technique.

Blanc et Fare ont travaillé sur des fourchettes de prix, item par item. Leurs résultats sont synthétisés dans le tableau suivant³⁰.

Tableau - Grands postes budgétaires des MLC

Postes budgétaires	Fourchettes
Fabrication et gestion de la monnaie	
<i>Monnaie papier</i> : coût d'impression des coupons, coût d'impression des timbres (si monnaie fondante)	Le coût est fonction du papier utilisé, des sécurités présentes sur les coupons, etc. (cf. encadré sur les coûts d'impression des coupons)
<i>Monnaie électronique</i> : logiciel, gestion informatique	Le coût dépend du système technique utilisé et de sa mutualisation éventuelle avec d'autres dispositifs
Communication	
Communication (tracts, affiches, etc.)	De quelques euros jusqu'à plus de 20 000 €
Moyens humains	
Salariés	De zéro salarié à quelques équivalent temps plein (ETP)
Autres frais	
Location d'un local et charges associées	D'environ 1 000 € à plus de 4 000 €
Frais de fonctionnement (téléphone, timbres, fournitures, impression, etc.)	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Frais bancaires	D'une dizaine à quelques centaines d'euros
Assurances	Quelques centaines d'euros
Frais de déplacement	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Dons à des associations	Peut atteindre plusieurs milliers d'euros

Les travaux de Blanc et Fare, reproduits en annexe du rapport mettent aussi en avant l'existence de plusieurs modèles de financement qu'il n'est pas possible de détailler ici. Les auteurs insistent aussi sur le fait que peu de travaux se sont encore penchés sur la manière dont ces dispositifs se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier le « modèle économique » de ces dispositifs. Mais ils ajoutent que la notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par les

³⁰ Blanc et Fare 2014.

financeurs en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui peut conduire à faire sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour les faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

Soulignons aussi que, jusqu'à présent, les promoteurs des MLC se heurtent souvent à l'incompréhension et à la méconnaissance des citoyens vis-à-vis de ces nouvelles formes d'échanges. Nombreux sont ceux qui peinent à croire que cela soit utile ou viable quand d'autres craignent d'entrer dans l'illégalité en participant à de tels systèmes d'échange. Rappelons en effet que selon les termes de l'article 442-4 du code pénal, « la mise en circulation de tout signe monétaire non autorisé ayant pour objet de remplacer les pièces de monnaie ou les billets de banque ayant cours légal en France est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende »... !

Les attentes des acteurs (au printemps 2014) :

- attentes vis-à-vis de l'Etat :

Il est avant tout attendu du pouvoir central qu'il reconnaisse et « adhère » au principe de création de monnaies locales afin de participer à leur meilleure visibilité à l'échelle du territoire mais aussi pour permettre d'assurer une confiance des individus dans ces dispositifs nouveaux. Alors que le fondement même du fonctionnement de la monnaie repose dans la confiance, l'aval de l'Etat est un élément crucial pour rallier un plus grand nombre d'utilisateurs et de prestataires.

Dans un deuxième temps, les associations souhaitent que l'Etat précise un cadre juridique plus simple et plus transparent autour des MLC. Ceci permettrait de simplifier les procédures de mise en place et de les rendre plus accessibles aux citoyens. Il est tout particulièrement attendu que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) assouplisse, simplifie et raccourcisse les procédures de la réglementation afin de laisser de un espace de liberté pour ces expérimentations citoyennes. Bien souvent, le flou juridique actuel effraie les partenaires financiers qui n'osent s'engager dans de tels projets de peur d'enfreindre la loi. Cependant, depuis l'adoption dans la loi d'un article reconnaissant les MLC comme titre de paiement (voir chapitre suivant), *la mise en circulation régulière des TMLC ne s'expose plus à la sanction de l'article L.442-4 [cf infra]* * (Zanolli).

Mettre en place une MLC n'est pas un exercice simple. Le projet prend environ deux ans, et nécessite diverses étapes aussi bien politiques et administratives qu'organisationnelles et techniques.

Après plusieurs échanges entre la Mission, les acteurs du réseau des MLC et l'ACPR, il a été convenu qu'un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées était nécessaire.

PROPOSITION : Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc...).

- Attentes vis-à-vis des pouvoirs publics locaux :

Les acteurs estiment qu'une fois établi un cadre juridique propice au développement des MLC, c'est à l'échelle locale (régionale, départementale ou municipale) qu'un soutien plus concret doit s'exercer.

Les associations soulignaient au printemps 2014 que, si les collectivités territoriales étaient autorisées à ce que l'usage des MLC soit possible pour payer certains services publics locaux (ce que la loi pourrait désormais autoriser), cela permettrait très rapidement un changement d'échelle en termes de nombre d'utilisateurs tant prestataires que citoyens et augmenterait le volume de monnaie locale en circulation.

Pour certains d'entre eux, cela devrait pouvoir permettre de poser plus clairement la question du passage de la monnaie sur support papier à la monnaie électronique et notamment du financement nécessaire à cet effet.

Sans qu'on puisse encore en estimer les conséquences, tant en droit qu'en pratique, l'adoption de l'article de loi modifiant le Code Monétaire et Financier va dans le sens d'une réponse au moins partielle aux attentes des promoteurs des MLC sur l'ensemble du territoire français.

Les grands choix

- a) papier ou électronique ? Avantages et inconvénients

Toutes les monnaies locales étudiées, et qui sont d'ores et déjà en circulation, reposent sur un support papier. Certains acteurs soulignent la dimension pédagogique de ce support, qui permettrait une meilleure appropriation de la monnaie par les citoyens, ainsi qu'une mise en route à moindre frais. A Toulouse par exemple, le Sol-Violette précise que le format papier permet à des personnes avec des antécédents d'interdits bancaires de retrouver plus facilement un accès et un contrôle sur l'argent.

Néanmoins, il est souligné qu'à terme, la gestion du format papier est plus complexe tant du point de vue de sa traçabilité que de son usage. Cela entraîne notamment des difficultés en termes de frais de gestion. Par ailleurs, cela pose la question de possibles fraudes telles que la falsification de billets. Ainsi, lors de l'enquête d'avril 2014, près des deux tiers des associations porteuses de monnaies en circulation déclaraient envisager une évolution vers un format dématérialisé, avec notamment la mise en place de paiement par le biais des téléphones portables et/ou la possibilité de faire des virements bancaires entre prestataires et éventuellement entre utilisateurs et prestataires.

b) Fonte et convertibilité : des options pas toujours simples à mettre en oeuvre

D'un point de vue pratique, la fonte et la question de la reconversion vers la monnaie centrale sont des modes de fonctionnement qui divisent les acteurs.

Afin de prévenir la thésaurisation et accélérer la vitesse de circulation de la MLC, certains dispositifs (la moitié des cas étudiés) ont fait le choix d'une monnaie qui perd de sa valeur si elle n'est pas dépensée dans un certain délai : c'est ce que les acteurs appellent « la fonte » (qui s'apparente à un taux d'intérêt négatif), selon l'idée de la monnaie fondante de Gesell.

Pour qu'un billet recouvre sa valeur originelle, son propriétaire doit s'acquitter d'une taxe représentant un pourcentage de celle-ci. Si les montants ainsi récoltés, très faibles, sont quasiment à chaque fois destinés à financer en partie le fonctionnement de la structure, les taux et délais de la fonte sont très variables selon les dispositifs (s'étalant d'un 1% par mois à 1% par semestre).

Quant à la (re)conversion en euro, elle est autorisée dans la majorité des dispositifs. Parmi eux, un tiers autorisent à la fois les utilisateurs et les prestataires à reconvertir leurs unités de MLC en euros, avec un malus (d'une moyenne de 4%). Les deux-tiers restant estiment eux que la reconversion n'est possible que pour les prestataires (partenaires commerciaux). Dans ce cas là aussi, un malus (d'une moyenne de 3%) est appliqué.

Bien conscients que tous ces aspects peuvent être des facteurs de complexité, 80% des acteurs ont mis en place des supports d'informations, des réunions de sensibilisation, voire des formations à l'intention des prestataires et des utilisateurs, afin de favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de ces dispositifs mais aussi de leur pertinence.

c) Le fond de réserve : comment utiliser les euros récoltés ?

La totalité des MLC actuellement en circulation en France prévoit dès le lancement du dispositif la mise en place d'un fond de réserve (ce que les juristes appellent le principe de cantonnement). Ce fonds en euro représente l'intégralité des sommes récoltées lorsque les participants achètent les unités de MLC. Il est placé en banque, par la structure émettrice, sur un compte dédié, sans qu'il ne soit possible d'utiliser cette somme pour autre chose que sa fonction de réserve. Ainsi, si, pour une raison ou pour une autre, le système était amené à s'arrêter, les acteurs impliqués (citoyens et prestataires) peuvent récupérer l'équivalent de leur détention en MLC en euros.

Mais ce cantonnement n'empêche pas la banque partenaire de placer cette somme sur un compte d'épargne de type « solidaire » ou éthique afin que le produit de cette épargne puisse servir au financement de projet servant des projets poursuivant les valeurs morales. L'eusko est même allé plus loin : une convention de partenariat entre Euskal Moneta et la société Herrikoa prévoit la création d'un « fonds d'investissement » Eusko-Herrikoa pour le financement de projets structurants au Pays Basque en phase avec les objectifs de l'eusko.

3.2 LA LOI RELATIVE A L'ESS : UNE FENETRE D'OPPORTUNITE POUR FAIRE RECONNAITRE LES MLC

Constatant la grande vitalité avec laquelle les promoteurs des MLC souhaitaient amplifier la poursuite de leurs différents dispositifs et de leurs projets pour les autres, il a semblé important pour la Mission de voir dans quelle mesure le cadre juridique pouvait évoluer. Cette question, au printemps 2014, était devenue d'autant plus sensible que la Mission constatait aussi le souhait de certaines collectivités locales de s'impliquer, voire de prendre l'initiative, dans ce type de projet. En sorte donc de créer les meilleures conditions, la Mission a donc saisi l'opportunité que représentait la préparation de la loi relative à l'Economie sociale et solidaire pour proposer une avancée dans ce sens.

3.2.1. Le rôle et les propositions initiales de la Mission

Dès les premiers travaux, les différentes initiatives de la Mission (enquête auprès des acteurs, auditions, visites sur le terrain, entretiens avec les experts) ont permis de mettre en lumière de nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les porteurs de projet à la fois sur le plan technique, sur le plan financier mais aussi sur le juridique et administratif.

Ainsi, tous les acteurs impliqués souhaitaient que l'Etat favorise l'établissement d'un cadre juridico-légal plus clairement défini afin de permettre aux projets de monnaies complémentaires de se développer de manière pérenne (ou de façon expérimentale) dans un cadre transparent et sécurisé pour l'ensemble des parties prenantes (porteurs de projets associatifs, collectivités territoriales, banques, et population désireuse d'utiliser ces monnaies, etc...).

Ce cadre ne pouvait se faire sans que les monnaies locales et complémentaires soient reconnues par la loi comme moyens de paiement. Avec l'appui de conseils juridiques de l'avocat Hervé Pillard, la Mission a donc élaboré un exposé des motifs (cf Annexe) et une première rédaction pour que puisse être proposé lors de l'examen en commission un amendement au projet de loi dont voici ci-dessous la première mouture :

Article additionnel

Après l'article « [50 bis article du projet de loi ESS] », insérer l'article suivant :

« Article [50 ter] Dispositions relatives aux monnaies locales complémentaires

I.- Les interdictions définies à l'article L.511-5, L.521-2 et L.525-3 du Code monétaire et financier ne font pas obstacle à ce que toute personne visée à l'alinéa 1° du deuxième paragraphe de l'article 1er de la loi n° , dotée d'une gouvernance démocratique définie par ses statuts et poursuivant une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi précitée, émette et gère, dans les conditions définies au présent article, des titres de paiement sur support papier ou dématérialisés pour l'acquisition de biens ou de services dans le cadre d'un accord avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes acceptant ces titres de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services.

Les titres spéciaux de paiement définis à l'alinéa précédent sont dénommés « titres de monnaie locale complémentaire ». Lorsqu'ils sont dématérialisés, les titres de monnaie locale complémentaire ne sont pas considérés comme de la monnaie électronique ni comme des services de paiement. Lorsqu'ils sont sur support papier, les titres monnaies locale complémentaire ne sont pas considérés comme des services bancaires de paiement.

L'émetteur peut confier tout ou partie des prestations d'émission et/ou de gestion des titres de monnaie locale complémentaire à un établissement de crédit, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique, dûment habilité.

II.- les collectivités territoriales et leurs régies pourront accepter ou effectuer des paiements en titres de monnaie locale complémentaire, dans le cadre d'une convention conclue avec les personnes émettant et acceptant lesdits titres.

III.- La sécurité financière des titres de monnaie locale complémentaire est assurée grâce à l'une des deux méthodes suivantes :

1° des fonds d'un montant au moins égal à tout moment à la valeur totale des titres en circulation doivent être déposés sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds du public.

2° un contrat d'assurance ou toute autre garantie comparable d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement de crédit n'appartenant pas au même groupe que l'émetteur, au sens de l'article L.2333 du code de commerce, ou d'une collectivité territoriale assurent ou garantissent les porteurs des titres contre la défaillance de l'émetteur dans l'exécution de ses obligations financières.

Les fonds collectés en contrepartie des titres de monnaie locale complémentaire émis conformément au présent article ne sont pas considérés comme des fonds reçus du public au sens de l'article L. 312-2.

La personne qui émet et gère des titres de monnaie locale complémentaire adresse à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, avant de commencer ses activités, un rapport justifiant du respect des conditions prévues au présent article et de la sécurité desdits titres. Lorsque l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution notifie à l'émetteur desdits titres que les conditions mentionnées au présent paragraphe IV ne sont pas remplies, celui-ci dispose d'un délai de six mois pour prendre les mesures nécessaires pour respecter les conditions précitées. Les monnaies locales complémentaires sont soumises à la surveillance de la Banque de France, conformément aux dispositions des troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 141-4 du Code monétaire et financier.

V.- Par exception aux dispositions des articles L.3241-1 du Code du travail et L. 112-6 du Code monétaire et financier, tout salarié adhérent à un réseau de monnaie locale complémentaire pourra, à sa demande, recevoir le paiement de tout ou partie du salaire en monnaie locale complémentaire, selon des modalités convenues par écrit avec l'employeur. »

Enfin, en s'inspirant de cette proposition sans la reprendre complètement, et après avoir recueilli l'avis de l'administration, le Gouvernement a présenté un amendement au projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire qui prévoit une

reconnaissance des titres de monnaie complémentaire locale en tant que moyen de paiement, amendement adopté et intégré comme article dans la loi ESS .

ENCADRE : l'article sur les monnaies locales complémentaires

L'article 16 de la loi de 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS ») énonce :

« Le chapitre 1er du titre 1er du livre III du code monétaire et financier est complété par une section 4 ainsi rédigée :

« Section 4

« Les titres de monnaies locales complémentaires

« Art. L. 311-5.-Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social.

« Art. L. 311-6.-Les émetteurs et gestionnaires de titres de monnaies locales complémentaires sont soumis au titre 1er du livre V lorsque l'émission ou la gestion de ces titres relèvent des services bancaires de paiement mentionnés à l'article L. 311-1, ou au titre II du même livre lorsqu'elles relèvent des services de paiement au sens du II de l'article L. 314-1 ou de la monnaie électronique au sens de l'article L. 315-1. »

3.2.2 Une nouvelle donne

L'existence légale des monnaies complémentaires locales en tant que moyen de paiement se voit donc reconnue dans le code monétaire et financier, puisqu'une nouvelle section est créée à effet immédiatement après « la définition des opérations de mise à disposition de la clientèle ou de gestion de moyens de paiement » (section III, article L. 311-3). *« Parce qu'ils sont expressément nommés « monnaies », les TMLC doivent être assimilés à la monnaie légale (d'autres formules auraient pu avoir la préférence du législateur ; comme des « titres locaux de paiement »). L'expression de monnaie légale signifie qu'une MLC peut être remise, non pas en tant que « bien » (ou marchandise), mais en tant que monnaie lors d'un paiement. C'est l'apport incontestable de la loi ESS qui crée en droit français de nouveaux instruments juridiques (dits titres) qui sont spécifiquement qualifiés par le législateur de « monnaie »* (Zanolli).*

La terminologie employée signifie que sont seules visées par ce texte les monnaies locales gagées sur l'euro émises sous forme de titres, à l'exclusion des dispositifs sous forme de systèmes d'échanges locaux (SEL) ou de banques de temps. La reconnaissance des monnaies locales complémentaires en tant que moyen de paiement n'implique pour autant aucun régime juridique dérogatoire au droit commun. Les titres de monnaies locales complémentaires et, par conséquent leurs émetteurs, demeurent entièrement soumis aux dispositions du code monétaire et financier en fonction de leur qualification juridique (article L311-6 nouveau). Ainsi, lorsque les titres de monnaie locale relèvent des services bancaires de paiement (soit la plupart des monnaies locales sur support papier), leur émetteur devra disposer d'un agrément bancaire ou d'une exemption d'agrément sur le fondement

de l'article L 511-7 II du code monétaire et financier. Les émetteurs de monnaie locale émise sous forme dématérialisée devront disposer d'un agrément d'établissement de monnaie électronique ou d'une dispense d'agrément sur le fondement de l'article L.525-5 du même code. (cf la contribution d'Hervé Pillard).

La principale avancée attendue de ce texte, c'est la possibilité à terme pour les collectivités territoriales d'accepter et d'utiliser les monnaies locales complémentaires car les collectivités territoriales ne peuvent accepter un moyen ou instrument de paiement que s'il est prévu par le code monétaire et financier ou par une loi ou un texte réglementaire spécifiques (articles 25 et 34 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 et articles 2 et 11 de l'arrêté du 24 décembre 2012).

Certaines collectivités se sont déjà emparées du sujet comme la communauté d'agglomération de Boulogne sur mer. Ainsi, l'entreprise qui gère le réseau de bus via une délégation de service public, accepte le paiement en Bou'sol et la communauté d'agglomération accepte le paiement en Bou'sol dans le cadre de manifestations organisées sur le territoire cela entrant dans la régie recettes. De même, Nantes devrait lancer prochainement le So' Nantes et compte adjoindre à sa plate-forme interentreprises (de type chambre de compensation) la possibilité d'utiliser de la monnaie locale complémentaire par les citoyens pour acheter des biens et services, et à terme, permettre le paiement des services publics locaux en utilisant cette monnaie locale.

La reconnaissance des monnaies locales complémentaires en tant que moyen de paiement pour leurs services publics locaux implique la nécessité pour elles de pouvoir encaisser des recettes et d'effectuer des dépenses avec ces moyens de paiements.

Sur ce point délicat, la Direction générale du Trésor et la Direction générale des Finances publiques, sollicitées à l'occasion de ce rapport, ont donné des premières indications sur les exigences que devraient remplir de telles monnaies locales : garantie de traçabilité des échanges et la convertibilité en monnaie centrale (l'euro), neutralité de l'impact sur les finances publiques, adaptation de la comptabilité publique pour retracer les flux monétaires, vigilance pour que de tels dispositifs ne fassent pas obstacle à la lutte contre la fraude. Les administrations de Bercy appellent également à des expertises complémentaires quant à l'impact en termes de coût et de complexité sur le fonctionnement des administrations publiques.

Pour aller plus loin, comme c'est le cas dans d'autres villes d'Europe, dont la plus connue est la ville de Bristol en Angleterre, la Mission souhaiterait qu'une expertise soit menée pour évaluer s'il est possible, dans le cadre juridique actuel, **aux élus de percevoir** toute ou partie de leurs indemnités en monnaie locale complémentaire lorsque celle-ci existe sur leurs territoires. Cette possibilité, dont la portée symbolique est forte, pourrait avoir également un effet d'entraînement vis-à-vis des citoyens qui sont tentés de participer à ces formes renouvelées d'échange sans avoir pour l'instant osé franchir le pas. Ainsi que le souligne la Direction de la Législation Fiscale, saisie pour un premier avis, le versement de ces indemnités devrait respecter le principe général d'imposition et pour ce faire permettre la conversion en euros des dites indemnités.

PROPOSITION : Accompagner et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, et notamment les initiatives des collectivités locales (paiement des services publics locaux, des salaires des agents des collectivités et versement des indemnités aux élus locaux, etc...).

3.3 DES RISQUES MAIS SURTOUT DES OPPORTUNITES

Au terme de cette présentation de la situation en France, soulignons que l'impact des monnaies complémentaires et des systèmes base temps est loin d'être un sujet épuisé. Bien au contraire.

La rapidité et l'ampleur de leur développement sont incontestablement l'indice que ces dispositifs sont perçus comme pouvant apporter des réponses aux dysfonctionnements actuels de l'économie et à des attentes profondes quant au renouvellement de la nature de l'échange et au renforcement du lien social. Les monnaies locales sont en train de s'affirmer comme un outil important pour favoriser le développement économique des territoires dans un sens plus solidaire et plus responsable.

Une MLC concerne à la fois les individus participant, les entreprises, les banques, les collectivités locales et, par extension, l'État, chacun y trouvant différents avantages. Les citoyens concernés participent au développement de leur territoire, et développent leur compréhension et leur capacité d'action sur le monde. Ils peuvent en outre, selon les cas, bénéficier de rabais de la part des entreprises et/ou d'une bonification lors de l'achat de monnaie. Ils peuvent également espérer profiter de produits sélectionnés, locaux. Les entreprises peuvent résoudre une partie de leurs problèmes de trésorerie et espérer développer leur clientèle. Les banques peuvent proposer de nouveaux produits financiers. Les collectivités locales renforcent leur panoplie d'outils de développement du territoire, le rendent plus résilient, et peuvent espérer améliorer l'efficacité des politiques mises en place, tout en aidant citoyens et entreprises (voir notamment Bouchart). L'État voit en outre se développer la participation de tous à l'action dans la cité et la cohésion sociale.

Il n'en demeure pas moins que leur développement pourrait avoir des effets pervers qu'il convient de pouvoir anticiper afin de soutenir et d'encadrer le développement de ces projets le plus efficacement possible. Certaines expériences à l'étranger ont montré par exemple l'existence d'un risque de falsification de la monnaie (trueque argentin) ou encore de reproduction de certaines limites du système conventionnel telles que l'accumulation de dette ou la détention de valeur dans le cas de certains SELs.

Et en même temps, le manque de recul (notamment en France) nous oblige pour l'instant à être mesurés quant à la possibilité d'identifier clairement les retombées économiques et sociales voire citoyennes ou de mesurer l'impact réel des bénéfices attendus de la mise en place d'une MLC. Ces interrogations valent aussi en droit, a

fortiori depuis la reconnaissance des MLC dans le Code Monétaire et Financier suite à l'adoption de la loi relative à l'ESS.

De la même façon, il est difficile de mesurer les éventuelles conséquences négatives que l'implantation d'une MLC pourrait générer à plus ou moins longue échéance même si nous pouvons au moins identifier quelques uns de ces risques.

3.3.1 Cinq risques identifiés

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut d'ores et déjà attirer l'attention sur cinq types de risque, dont on va voir qu'ils sont loin d'être rédhibitoires et en aucun cas des freins à la poursuite des expérimentations en cours.

Risque lié à la fragilité du dispositif mis en place

Le premier risque est celui que pourrait faire porter le dispositif mis en place à ses parties prenantes (citoyens-consommateurs ; producteurs et prestataires de services).

Ici, la principale difficulté identifiée serait qu'en cas d'interruption du fonctionnement du système d'échange ces parties prenantes ne puissent pas récupérer l'équivalent en monnaie centrale (euro) des titres de MLC dont elles seraient détenteurs. Or, dès lors que le système d'échange mis en place prévoit soit le « rendu de monnaie », soit la possibilité pour les particuliers de convertir leurs unités de MLC en euro à tout moment, l'obligation de cantonner les fonds collectés sur un compte bancaire dédié (c'est-à-dire ne pouvant être utilisé à d'autres fins que celle de réserve) s'impose à l'association émettant une MLC, que celle-ci soit sous forme papier ou électronique, y compris dans le cas où l'émetteur bénéficie d'une exemption d'agrément (en tant que banque ou établissement de monnaie électronique) dans la mesure où l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) conditionne l'octroi de l'exemption d'agrément à l'existence d'un tel fond de réserve.

Risque de contrefaçon

Les MLC utilisent des signes monétaires. Ils cherchent souvent à être attractifs (agréables et simples à utiliser, identifiables, reconnaissables,...)³¹, mais doivent bien évidemment être difficile à reproduire. La monnaie étant avant tout question de confiance, il faut en outre que cette difficulté à les contrefaire soit visible par l'utilisateur (sans pour autant nuire à la lisibilité).

Soulignons que ce risque n'est pas spécifique aux MLC mais peut aussi concerner par exemple les monnaies affectées sur support papier comme les titres-cadeaux, etc....

Ce risque existe donc bel et bien s'agissant des MLC mais ne doit pas être surestimé. Certes, la fabrication est moins sophistiquée et contrôlée que pour les billets de banque classique, mais dans la quasi-totalité des cas, l'émission des titres

³¹ L'exposition itinérante (et libre de droits) « les nouveaux riches » reprend justement la variété des signes monétaires des MLC. Elle a notamment servi à illustrer des ouvrages et des débats à travers toute la France, www.lesnouveauxriches.org.

est confiée ou réalisée en étroite partenariat avec les banques parties prenantes du dispositif.

Risque de blanchiment

Là aussi, le risque n'est pas spécifique aux MLC. Il n'est pas exclu cependant que le dispositif de MLC mis en place puisse servir à blanchir des fonds dont la provenance pourraient se révéler illicite. Mais là encore, le risque ne doit pas être surestimé.

A ce sujet, un tel risque est vraisemblablement beaucoup plus important concernant des monnaies virtuelles comme le *bitcoin* en raison de son double caractère anonyme et déterritorialisé. C'est d'ailleurs ce que soulignait le rapport sur les monnaies virtuelles remis par TRACFIN au Ministre des Finances en juin 2014. Au contraire donc, les projets de MLC offrent infiniment plus de garantie quant à l'utilisation des fonds permettant de faire fonctionner leur dispositif.

Risque fiscal

Les monnaies locales permettant l'échange, elles intéressent bien évidemment la fiscalité et les risques qui lui sont liés en termes d'obligations fiscales et sociales. Les monnaies locales doivent elles être considérées comme risquées en la matière ? Nous l'avons souligné (voir la contribution de R. Zanolli), depuis l'affaire du SEL pyrénéen (donc en 1998), aucun autre contentieux similaire n'a eu lieu qui mettrait en cause le recours au travail dissimulé. Il s'agit donc de partir du principe selon lequel les monnaies locales ne sont pas construites dans le but de se soustraire à ces obligations. Reste la question générale de la fiscalité et son lien avec ces monnaies.

S'agissant des MLC, la question peut se poser pour le paiement de la TVA selon deux aspects :

- Celui du paiement de la TVA lors des transactions réalisées à l'intérieur du dispositif d'échange. Ici, le risque n'est pas plus élevé que dans les transactions en monnaie centrale puisque les producteurs, les commerçants et les prestataires de service parties prenantes de la MLC sont soumis aux mêmes obligations que pour les transactions habituelles.
- Celui de l'assujettissement à la TVA de l'émission de la monnaie. L'échange des titres de MLC contre des euros doit être considéré comme une activité financière placée hors champ de la TVA dans la mesure où elle ne constitue ni un service ni une livraison de biens au profit de l'acquéreur de la MLC. En effet, aucun avantage direct, constitutif d'une prestation de service n'est acquis lors de l'émission de la MLC.

Risque d'inflation

On peut enfin évoquer un dernier risque, celui qui laisserait supposer que la mise en circulation de MLC pourrait favoriser l'inflation. Ce risque est en l'état actuel des choses absolument inexistant³².

D'une part en raison des sommes en jeu. Nous avons souligné à quel point les masses monétaires en circulation dans les dispositifs actuels sont de très faibles ampleur pour l'instant.

D'autre part, il n'y a pas à proprement parler de création monétaire au sens économique du terme puisque, dans la quasi-totalité des cas, à chaque unité de MLC en circulation correspond à peu près une unité de monnaie centrale cantonnée dans un fond dédié, indisponible à d'autres fins que celle de sa fonction de réserve. Il y a plutôt dédoublement de la masse monétaire, une partie circulant dans le système d'échange nouvellement conçu, une autre étant placée le plus souvent sur un compte d'épargne solidaire (donc au profit d'actions favorisant le bien collectif).

3.3.2 Au-delà des risques, les opportunités

Au terme de cette courte revue, il semble donc que les différents risques concrets liés au développement des MLC sont très faibles. Lorsqu'ils existent, ils ne sont pas spécifiques aux dispositifs de MLC et que, par voie de conséquence, l'arsenal juridique nécessaire existe déjà pour les limiter le cas échéant.

En revanche, le développement de ces initiatives monétaires est porteur d'opportunités pour l'ensemble des parties prenantes. On peut les énumérer selon deux registres.

Réduire la distance entre consommateur et citoyen

Le premier registre relève des transactions elles-mêmes. Il est en effet clairement avéré que le type de transaction généré par les MLC est beaucoup moins anonyme que dans un système d'échange classique. Cette caractéristique est de fait plus favorable à améliorer non seulement la quantité des échanges mais aussi leur qualité au service d'une économie de proximité et territorialisée.

Ainsi, la « distance » entre le consommateur d'un côté et le citoyen de l'autre tend à s'amenuiser : la fidélisation est ainsi rendue plus facile tout comme l'est aussi la traçabilité des échanges. On peut même suggérer que la solidarité peut s'insérer de façon plus spontanée dans les transactions entre parties prenantes, par exemple pour faire face à des problèmes de trésorerie auxquelles peuvent être confrontés les parties prenantes.

³² Voir par exemple Lietaer et Kennedy (2008)

Renforcer la cohésion sociale

Le deuxième registre relève de la cohésion sociale. Il apparaît en effet clairement que les échanges pratiqués dans le cadre d'un système de MLC se déroulent avec beaucoup moins d'anonymat que dans un système d'échange classique. Ce moindre anonymat peut générer un sentiment d'appartenance à une communauté ou à une collectivité. C'est sans doute une des raisons qui a conduit de nombreux candidats aux dernières élections municipales à s'engager dans ce type de proposition. Mais les dispositifs de MLC permettent aussi d'autres formes de solidarités. Certaines MLC prévoient en effet des bonifications. Par exemple, la participation de citoyens appartenant à des catégories défavorisées peuvent bénéficier de conditions d'entrée avantageuses, par exemple en obtenant plus d'unités de MLC contre les euros servant à les acquérir (1,2 unité de MLC = 1 euro). C'est une façon d'injecter du pouvoir d'achat ciblé ou de subventionner certains types d'achat. Cette bonification est d'ailleurs souvent une forme de soutien proposée par la collectivité locale partenaire du dispositif.

Une résilience renforcée

En plus de ces retombées positives inhérentes aux dispositifs des MLC, on peut aussi mettre en avant quelques externalités positives comme par exemple la probable meilleure résilience du système monétaire à l'échelle locale en cas d'approfondissement ou de pérennisation de la crise autour de la monnaie centrale ou encore la valorisation de certaines richesses jusque là ignorées du système d'échange classique. Ces externalités positives sont importantes à mettre au crédit des systèmes de MLC sans qu'il soit possible d'étayer ces affirmations faute de disposer d'évaluation tangible à ce sujet, faute de recul suffisant et de méthode appropriée pour le mesurer.

4. POURQUOI DE NOUVELLES MONNAIES ET POUR QUOI FAIRE?

A ce stade, il est important de revenir plus en détail sur les principales motivations qui guident les porteurs de projet de MLC pour promouvoir des formes d'échange plus respectueuses de l'environnement naturel et humain et plus favorables à la création de richesses réelles sur les territoires. Car, comme on l'a vu, les promoteurs des MLC poursuivent d'abord et avant tout des objectifs sociétaux et de développement, à l'exact opposé de la voie d'innovation monétaire ouverte par le *bitcoin*. De plus la forte vocation d'implication citoyenne promue par ces dispositifs conduit à une meilleure convergence des rôles qui incombent aux pouvoirs publics et aux collectivités locales dans leurs appuis respectifs et les éventuelles orientations qu'ils souhaitent apporter à la dynamique en cours.

4.1. LA REAPPROPRIATION DES ECHANGES PAR LES CITOYENS

4.1.1 Des liens plus proches et plus directs

Les promoteurs des MLC visent en premier lieu *la réappropriation de la monnaie et de son usage par le citoyen, comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage** (Réseau MLC). Cela passe par deux choses : la transformation de la représentation de l'échange et la participation possible aux décisions liées à la monnaie.

Avant même toute dimension économique, la création des MLC relève d'une profonde volonté de transformer la représentation et la pratique de l'échange.

Les MLC visent en ce sens à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange. *Dans les échanges marchands courants, on se représente souvent l'échange comme le moment d'un calcul intéressé de part et d'autre, ne permettant pas que l'échange soit reproduit en dehors de l'évidence de l'intérêt individuel. Cette perception serait à l'origine de comportements potentiellement conflictuels entre consommateurs et prestataires, quand les MLC cherchent à repositionner la monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité**.

La plupart des monnaies locales sont organisées afin de permettre que s'établissent des relations plus harmonieuses dans le cadre de la communauté constituée par leurs utilisateurs. L'idée est de lutter contre l'individualisme calculateur qui résulte de la volonté de s'affranchir de toute relation autre que celle, ponctuelle, établie pour l'échange marchand. Les MLC tendent au contraire à promouvoir une logique de partage et de coopération d'estime de l'autre plutôt que de rapports uniquement marchands et de logique de compétition ou concurrence. Ainsi certains réseaux mettent en avant la figure du « prosommateur » ; l'individu est alternativement

producteur et consommateur de biens et services échangés via les monnaies sociales.

Les MLC et les SELs semblent être des outils pertinents pour réduire à la fois le phénomène de dilution du lien social et territorial mais aussi la dématérialisation croissante de l'économie, génératrice de perte de confiance entre les individus, particulièrement depuis la crise économique de 2008. En permettant une plus grande fluidité des échanges à l'échelle de circuits économiques courts, les MLC participent à leur dynamisation et à la promotion d'une économie locale responsable et citoyenne avec à la clef, une stimulation de l'économie.

4.1.2 Échanges et richesse

Mais, comme le suggèrent Viveret et Withaker, le développement des nouvelles monnaies ou systèmes d'échange ne sera durable et efficace que s'il s'appuie sur un processus participatif et citoyen qui articule initiatives monétaires et audit des richesses. Cela permettrait :

- *De délibérer sur " ce qui doit être compté ", sur ce que l'on considère comme richesse réelle, comme activité bénéfique ou comme nuisance pour le bien-être de tous, dans une vision centrée sur la valeur ajoutée écologique et sociale. Cette délibération nous concerne tous et doit être collective.*
- *De définir l'ensemble des ressources et richesses disponibles sur un territoire. Ce diagnostic ne peut être que participatif, incluant la connaissance que portent les habitants sur leur territoire et sur leurs propres ressources et compétences mobilisables.*
- *De se réapproprier la compréhension de ce qu'est la monnaie et des mécanismes monétaires, et de (re)prendre le contrôle démocratique de la création monétaire pour l'inscrire dans une perspective de développement humain soutenable » (Viveret et Withaker)*

Ainsi, ils nous invitent à « *expérimenter / accompagner l'expérimentation, avec les initiatives de terrain déjà en cours, de l'articulation entre audit réel des richesses et outils monétaires, dans une démarche d'expérimentation citoyenne d'action/réflexion* ».

Ainsi, en se référant aux travaux pionniers sur les nouveaux indicateurs de richesse menés dans quelques régions, notamment les Pays de la Loire, la Mission propose d'aller plus loin dans le sens des premières expérimentations déjà conduites.

PROPOSITION : Appuyer une démarche d'audit des richesses sur les territoires, initiée par les acteurs (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire, Collectif richesse, etc...)

4.2. CONTRIBUER A LA RELOCALISATION DE L'ACTIVITE

4.2.1 Le circuit court, une digue contre le déménagement des territoires

Les monnaies locales ont pour première ambition de participer à une relocalisation de l'économie et donc favorisent le plus souvent une économie de proximité dans une logique de circuits-courts. (cf contribution d'Isabelle Laudier).

Il s'agit de privilégier l'usage local de revenus tirés d'une production locale, de constituer un circuit complémentaire au circuit économique courant, dans *une hybridation avec les circuits économiques classiques** (Laudier) Pour ce faire, les MLC cherchent à articuler les espaces de formation des revenus, et les espaces de dépenses de ces mêmes revenus. Les mécanismes de MLC favorisent ainsi l'intégration des demandeurs et des offreurs locaux - autrement dit des acteurs dont les pratiques d'échanges s'adressent prioritairement à des partenaires locaux avec pour premier effet de générer une économie plus respectueuse de l'environnement en diminuant l'empreinte carbone des échanges. Le recours à la production locale n'est bien sûr pas systématique (et de toutes les manières pas réellement possible), aussi les fournisseurs membres de MLC sont plutôt « incités à privilégier un approvisionnement local ».

Mais en échange de ce qui peut passer, à court terme, comme une contrainte pour eux, les fournisseurs gagnent une forte crédibilité auprès de consommateurs toujours plus attentifs à l'origine des produits. *Autrefois, on parlait d'aménagement du territoire : désormais, il faut bien comprendre qu'une monnaie locale – à condition qu'elle soit acceptée – constitue une digue contre le déménagement des territoires** (Clerc et de Foucauld).

Les mêmes remarques peuvent évidemment se faire pour les systèmes basés sur le temps, ou les monnaies d'échanges inter-entreprises qui ont également une forte dimension « territoriale » pour amplifier leur efficacité.

D. Clerc et JB. de Foucauld rappellent que *relocaliser une économie ne peut jamais la concerner tout entière : les effets de réseaux, les économies d'échelle, la spécialisation croissante des qualifications, tout cela empêche un territoire de vivre en vase clos, et tel n'est pas – heureusement – l'objectif d'une monnaie locale. Elle permet seulement que l'économie de proximité dispose d'une place mieux assurée et qu'il soit plus facile pour les producteurs d'y trouver des débouchés**.

De même, *la monnaie est trop souvent détournée de son usage premier, permettre d'échanger des biens et des services. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie locale de se la réapproprier à l'échelle des territoires pour protéger ses bassins économiques et de vie** (Lietaer et Théret).

4.2.2. PTCE, troc interentreprises... le maillage des monnaies à l'échelle d'un territoire

Véritables écosystèmes territoriaux, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont des espaces qui peuvent se révéler adaptés à

l'expérimentation de systèmes d'échange inter-entreprises. Formes novatrices de coopérations économiques regroupant, sur un même territoire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à d'autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation, ils mettent en oeuvre une stratégie commune et pérenne de mutualisation au service de projets économiques socialement innovants, porteurs d'un développement local durable et créateurs d'emplois dans les territoires. *Ils bénéficient d'une participation active de la société civile, d'outils d'économie solidaire éprouvés, d'un fort engagement des collectivités locales, de partenariats solides aptes à un investissement financier** (Alphandéry)

Ce sont 23 PTCE qui sont actuellement soutenus par l'Etat suite à un appel à projets lancé début 2014. Lors de la mission, nous avons rencontré le PTCE « groupe Archer » sur Romans. Assez étonnamment, très peu de PTCE se sont intéressés aux dynamiques de MLC. Face à ce constat, la Mission s'est efforcée de chercher des pistes pour permettre l'articulation entre la dynamique forte de coopération économique interentreprises de l'ESS des PTCE et celles des nouvelles monnaies ou systèmes d'échange. Une voie possible est incontestablement celle de ce qu'on appelle en utilisant le terme anglo-saxon, les Barthers (ou bartering).

Les Barthers sont de véritables systèmes de troc inter-entreprises. Samuel Cohen (France Barter) se réfère à une étude prospective menée par le ministère du Redressement productif (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques) en 2012 sur les perspectives de développement des plates-formes d'échanges interentreprises pour définir ce que sont les Barthers en France. *L'échange interentreprises, ou « barter » en anglais, est l'opération économique par laquelle une entreprise cède la propriété d'un bien, d'un groupe de biens ou délivre un service à une autre entreprise et reçoit en retour un autre bien ou service. Cet échange ne passe pas par une transaction monétaire en numéraire, mais peut, dans certains cas, être néanmoins valorisé via une unité de compte interne au réseau qui facilite la multiplicité et la diversité des échanges** (Cohen).

Selon Samuel Cohen, le contexte de crise est une opportunité pour le développement de ces plates-formes en France, entraînant les entreprises à chercher d'autres modes de gestion financière. Les trous de trésorerie représentent la principale difficulté financière rencontrée par les dirigeants de TPE/PME. Tandis que, n'utilisant pas leurs capacités de production à 100 %, de nombreuses entreprises subissent une dépréciation d'actifs inutilisés, alors que les banques traditionnelles se désengagent du financement du besoin en fond d'exploitation (BFE). *La multiplication de l'activité des entreprises spécialisées dans la finance participative (crowd funding) démontre une volonté de rechercher des modèles alternatifs de financement et de croissance**.

Le rapport ministériel stipule ainsi que les échanges interentreprises peuvent être en partie la solution aux problèmes des TPE/PME et dresse la liste des principaux avantages qui résultent de la pratique d'échanges interentreprises. Cette voie semble toute indiquée pour amplifier le lancement des espaces de coopération économique solidaire que sont les PTCE.

PROPOSITION : Expérimenter la mise en place de Barter spécifiques pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.

4.3. VERS DES PLATES-FORMES REGIONALES DE MLC

Les projets récents de MLC sont de plus en plus souvent mis en œuvre dans une logique de coopération et de solidarité entre acteurs économiques d'un territoire, en s'appuyant sur des plates-formes de crédit mutuel interentreprises. En cela, elles apportent un soutien à l'économie locale par exemple en répondant aux besoins de trésorerie des entreprises. Elles permettent des échanges de biens et de services sur un territoire et, de plus en plus, elles associent les habitants au développement économique et durable territorial en privilégiant les échanges locaux.

Ces projets s'inspirent quasiment tous de la Banque Wir.

La garantie de ces systèmes repose d'abord dans la confiance tissée entre les membres et leur engagement à jouer le jeu. En dernier recours la monnaie repose sur les biens et services des entreprises qui font partie de l'économie réelle : les usines, les produits, les salariés qui produisent cette richesse. En cas de soucis, les gérants prévoient un fond de garantie en monnaie complémentaire pour faire face aux éventuels défauts des participants.

Jacques Stern, directeur du Crédit Municipal de Nantes et responsable technique de la monnaie Sonantes, qui vient d'être lancée sur ce modèle à Nantes, précise que les risques de défaut de paiement dans un réseau d'entreprises qui se connaissent est de 3%.

En Février 2013, une étude de l'Observatoire des délais de paiement indique que 60% des cessations d'activité sont dues à un problème de liquidités et non à la viabilité de l'activité. L'État y assiste, sans s'autoriser à mobiliser de véritables leviers d'action.

C'est aussi en partant de constats similaires et d'objectifs voisins que le projet OCCITO se met progressivement en place dans l'actuelle région Midi-Pyrénées (cf contribution de Gérard Poujade).

Bernard Lietaer, membre du Groupe Ressource, et expert des MLC reconnu internationalement prône depuis plusieurs années la création de ces plates-formes de monnaies régionales. Bien conçu, ce type de plateforme au départ plutôt économique est, d'un point de vue technique, en mesure d'héberger tout type de MLC (monnaie temps, B2C,...) et d'usages.

B. Lietaer démontre que ce développement de plates-formes régionales de ce type aurait des bénéfices immédiats :

- Le système favoriserait la lutte contre l'économie grise - ou le marché noir - dans la mesure où les entreprises adhèrent officiellement au réseau pour y mener des transactions, toutes enregistrées électroniquement et traçables,

- Les pouvoirs publics disposeraient d'un outil permettant de stimuler l'économie locale sans subventions et disposent de métriques pour qualifier les secteurs à soutenir,
- Les pouvoirs publics pourraient, en s'adossant au système, optimiser les retombées de leurs mesures incitatives pour le territoire,
- La création d'un circuit monétaire économique pour un territoire est un puissant levier politique et « protectionniste » pour préserver le tissu économique et renforcer la politique sociale par le maintien des emplois.

Toujours selon Bernard Lietaer, nous pouvons nous appuyer sur le modèle C3, un modèle qui permettrait le financement du socle des MLC (cf contribution de Bernard Lietaer dans la partie 2 du rapport que nous ne reprenons que synthétiquement ci-dessous)

Son modèle fonctionne de manière satisfaisante dans plusieurs pays d'Amérique latine. Le processus recourt à des factures garanties utilisées comme moyens de paiement au sein d'un réseau inter-entreprises qui « fait office » de chambre de compensation. Le système s'adosse à l'euro par le biais des actifs garantis, la conversion rendue possible en sortie permet l'équilibre du système. Chaque détenteur d'un actif garanti peut l'échanger contre sa valeur en monnaie conventionnelle ou l'utiliser à son tour pour payer ses propres fournisseurs avec des « fonds de compensation » garantis par le réseau. L'attrition constitue le signal-prix qui stimule la vitesse de circulation. L'entreprise peut, via un service de change assuré par des banques partenaires, convertir tout ou partie du crédit de MLC en euros pour faire face à ses besoins hors circuit. Les frais de change financent le coût de la plateforme et le service de change. La gouvernance repose idéalement sur une structure coopérative pilotée par les entrepreneurs, les pouvoirs publics et les partenaires.

PROPOSITION : Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires.

4.3.1 Quel serait le rôle des banques vis-à-vis du système ?

La question du rôle des banques vis-à-vis du système est un sujet sur lequel cette étude de faisabilité donnera un éclairage précis. En particulier, la première étape sera focalisée sur le cadrage de la plateforme avec la Banque de France et l'ACPR sur le modèle de l'innovation financière, la conformité du système et son modèle juridique, l'éventuel rôle de la BPI dans le dispositif national. Dans cette phase de cadrage et concernant la constitution du socle commun, il conviendra également de solliciter Horizon 2020, programme de recherche et d'innovation de l'UE au service de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

4.3.2 A quelle échelle territoriale ?

Les expérimentations en Italie le démontrent (cf. SARDEX), l'échelle de la région semble être un niveau pratique pour envisager la couverture de la plupart des relations des acteurs d'un territoire : les entreprises entre elles, les administrations et administrés, les entreprises et les salariés, les entreprises et le grand public,...

Cependant, la mise en œuvre de plates-formes régionales ne se fera pas à l'encontre des modèles de MLC aujourd'hui majoritaires en France, à savoir des MLC à l'initiative de citoyens à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. Elles compléteront la biodiversité des systèmes d'échange complémentaires dans le respect du principe de subsidiarité. Leur valeur-ajoutée réside principalement dans le renforcement de la coopération et de l'intensité des liens interentreprises par l'utilisation d'une monnaie dédiée à ces échanges sur un territoire donné. L'échelle régionale semble rassembler les critères nécessaires, notamment en volumes d'entreprises adhérentes, à la mise en œuvre de ces plates-formes. Mais, l'angle « bassins d'emploi » ou de vie pourrait être également retenu en phase d'étude. La France compte environ 60 bassins d'emploi de 500.000 personnes et 7 bassins de plus de 1 million de personnes, bassins qui rassembleraient également des critères pertinents pour accueillir ces plates-formes territoriales comme le montre l'exemple de SoNantes sur l'agglomération nantaise.

ENCADRE : SoNantes, un système de compensation à l'échelle d'une agglomération de presque 600 000 habitants

C'est quoi ?

SoNantes, la nouvelle monnaie d'échange de biens et de services pour les entreprises et les citoyens de l'agglomération nantaise, est une monnaie complémentaire à l'Euro (une SoNantes = un euro), destinée à usage strictement local, utilisable par les adhérents du système. Elle sera mise en circulation en avril 2015. Elle s'est inspirée de la monnaie suisse WIR et repose sur un système mixte à la fois de crédit mutuel entre les entreprises et de système d'échange entre les citoyens et les entreprises du territoire de l'agglomération.

SoNantes est donc un système de compensation multilatéral de créances et de dettes réciproques entre acteurs économiques, personnes morales et physiques du territoire de l'agglomération nantaise.

Son fonctionnement

SoNantes fonctionne avec une chambre de compensation impliquant la gestion d'un compte pour chaque adhérent et la circulation des SoNantes est au crédit et au débit de chaque compte.

Le Crédit Municipal de Nantes a élargi son activité en devenant l'établissement porteur d'un projet de Monnaie Locale sur le territoire nantais. En termes de gouvernance, la monnaie sera gérée par une filiale du Crédit Municipal de Nantes (à créer) qui s'appellera SoNao. Une association des utilisateurs sera également créée et dénommée « La SoNantaise ».

Les particuliers pourront recevoir des SoNantes à titre de primes, salaires et points de fidélité ou échanger des euros contre des SoNantes auprès du Crédit Municipal

de Nantes. Les entreprises ne peuvent accepter d'être réglée en SoNantes que si elle a des possibilités d'achat en SoNantes.

SoNantes n'utilise ni billets, ni pièces, les transactions se font sur une plateforme informatique en ligne et via les applications mobiles ou une carte bancaire, utilisable sur les terminaux des commerçants. Il est prévu une carte magnétique par adhérent. L'objectif de la première année est de plus de 500 entreprises et de 1500 particuliers adhérents. En volume de règlements, il est prévu près d'un million d'euros par carte SoNantes et SMS d'une part, et, d'autre part 900 000€ par virement internet. Les porteurs de projet souhaitent quintupler ce volume en trois ans.

Cantonnement des fonds

Un compte spécifique de cantonnement est hébergé par le Crédit Municipal. Il a pour vocation unique d'enregistrer à son crédit les euros reçus en échange des SoNantes remis aux personnes physiques détenant un compte auprès de SoNao.

<http://www.sonantes.fr/kesaco.php>

C'est en favorisant l'émergence d'une véritable biodiversité monétaire que les monnaies complémentaires contribuent à créer une des meilleures parades aux crises systémiques. Introduire cette diversité n'entamerait sans doute en rien son efficacité mais améliorerait certainement sa résilience. Le fort mouvement actuel en faveur du renouvellement de la nature de l'échange offre ainsi de nouvelles perspectives en matière d'innovation monétaire pour relever les principaux défis sociétaux de notre époque : le chômage et le réchauffement climatique.

5- D'AUTRES MONNAIES AU SERVICE DE L'INNOVATION.

La voie ouverte par les Local Exchange Trading System (LETS) canadiens dans les années 1980 ou même le Fureai Kippu japonais dans les années 1970 est prometteuse en matière d'innovation monétaire. Nos sociétés ont en effet vécu de longues décennies avec l'idée que la société civile organisée ne pouvait pas (ou ne devait pas) se saisir du sujet monétaire. Or, les crises financières graves qui ont secoué à intervalles réguliers nos économies ont peu à peu ouvert des interstices dans le monopole de l'Etat et/ou des banques dans le domaine de la création monétaire. Bernard Lietaer, dans un exposé devant les membres du Groupes Ressources de la Mission faisait remarquer que durant les 25 dernières années, nous avons connu 96 crises bancaires et 176 crises monétaires à travers le monde. Il soulignait ainsi la grande instabilité des systèmes actuels au détriment de la production de richesses et de bien-être pour les populations. Il plaidait aussi et surtout pour une plus grande diversité monétaire, puisque la tendance à l'unification monétaire avait certes optimisé la taille des flux financiers, mais fortement diminué la durabilité du système.

Les initiatives pionnières des SEL, des Accorderies et des MLC offrent désormais de nouvelles perspectives à un champ considérable d'expérimentations et de propositions que doit saisir (et que saisit déjà) l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social ou encore celles qu'on appelle désormais l'économie circulaire et l'économie de la transition.

Notons à cette occasion un fait d'actualité très récent passé un peu inaperçu et qui pourtant mérite notre attention. Un décret du 17 décembre 2014 précise les modalités d'utilisation, à titre expérimental, des droits affectés sur un compte épargne-temps (CET) pour financer des prestations de service à la personne. Ainsi, sous certaines conditions, 50% des droits acquis sur un CET pourraient être convertible en Césu. On pourrait alors transformer de l'épargne-temps en monnaie affectée. Ainsi une ressource thésaurisée sous forme de temps pourrait être transformée et réinjectée dans le système économique au service de l'activité et probablement au service de la création d'emplois non délocalisables. Cette expérimentation rejoint d'ailleurs certaines intuitions évoquées dans le cadre de la Mission (voir la contribution de Michèle Debonneuil)

La Mission ne prétend pas avoir exploré tout le potentiel d'opportunités ou de perspectives qui s'offrent désormais aux acteurs motivés par le champ d'innovation ouvert par les monnaies complémentaires. Mais soulignons qu'une des vertus du foisonnement d'innovations monétaires actuellement à l'œuvre dans le monde est de montrer que la plus grande créativité se joue aussi dans les pays en développement. Ce qui se passe au Brésil, en Amérique Latine, en Afrique ou dans le sud est asiatique nous importe tout autant que ce qui se passe chez nos voisins européens pour inspirer des voies innovantes au service d'une nouvelle prospérité.

Dans le but de nourrir le débat public nécessaire autour des sujets monétaires, il a semblé utile à la Mission de proposer plusieurs domaines qui mériteraient quelques investigations plus poussées.

Trois sujets en particulier nous semblent intéressants car ce sont des domaines pour lesquels nos sociétés ont des défis considérables à relever : l'emploi et le réchauffement climatique. Nous allons très brièvement les évoquer et les assortir de propositions :

- La formation professionnelle continue
- L'initiative économique et l'accès au crédit
- L'investissement dans la transition énergétique.

Ces trois propositions sont très directement inspirées des contributions présentées dans la partie B du rapport, et avaient été présentées lors de certaines séances de travail du Groupe des personnes ressources.

5.1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue des demandeurs d'emplois comme des salariés (notamment les moins qualifiés) est un enjeu important dans cette période (qui dure) de fort taux de chômage.

La loi SAPIN du 5 mars 2014 a, notamment, instauré le Compte Personnel de Formation (CPF). Contrairement au Droit Individuel à la Formation (DIF), le CPF, lancé le 1er janvier 2015, est universel, transférable et qualifiant. Crédité sur une base de 20 heures par an les 6 premières années, puis de 10h les 3 suivantes. Il offrira donc un crédit maximal de 150 h par bénéficiaire. Il s'agit donc là aussi d'un crédit épargne temps dédié et disponible. Comme le compte est plafonné à 150 h, la mobilisation du CPF demande l'abondement d'autres financements pour les parcours certifiants et diplômants (de 600 à 1000h). Les financeurs habituels de la formation (Pôle Emploi, OPCA, entreprises et Régions) vont sûrement abonder le compte dans la limite de leurs moyens actuels. Mais souvent, cela ne suffira pas pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou en difficulté sociale, financière de s'engager dans un parcours long, car ils n'ont pas les ressources nécessaires pour se loger, se nourrir et sont souvent peu mobiles de ce fait. Dans la période de crise économique et sociale que nous vivons, les non démarrages et abandons en cours de cursus sont de plus en plus nombreux pour ces raisons là.

En plus des financements complémentaires au CPF qui assureraient l'achat de la formation pour le compte du salarié ou demandeur d'emploi titulaire du compte, l'instauration d'un système monétaire complémentaire sur un territoire donné pourrait être envisagée.

Il existe d'ores et déjà des expérimentations très proches de ce nouveau dispositif de monnaie sociale pour la formation professionnelle continue, reposant entre autre sur l'APRE et sur le RSA, sous forme de chèques affectés. D'autres supports plus modernes peuvent être utilisés (cartes à puce, paiement par téléphone) mais dépendent à la fois du volume d'attributaires de l'aide et de la récurrence de l'aide. Ainsi, des acteurs tels les Conseils Généraux, l'AFPA, les fonds de formation et d'autres financeurs (IP, collectivités locales ...) peuvent également être mobilisés et contribuer à ce dispositif. En effet, couvrir les besoins en déplacement, les besoins en restauration, en hébergement, voire les besoins en garde d'enfants pour pouvoir effectivement se rendre et suivre une formation ont fait l'objet d'expérimentation, en

particulier dans le département l'Essonne à partir d'une hybridation de différents moyens de paiement émis par le Groupe Up (Nouveau nom du Groupe Chèque Déjeuner) : Chèque de services pour la nourriture et l'hébergement, CESU chèque domicile pour couvrir les frais de garde d'enfants, et dispositif spécifique pour les transports en commun. S'agissant de droits rechargeables, des outils plus modernes peuvent être mis en oeuvre (cartes à puce, téléphone ...) avec la contrainte de coûts d'infrastructure initiale plus élevés et l'avantage de coûts de gestion moindres.

PROPOSITION : Réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi puis l'expérimenter dans une ou deux Région(s).

5.2. L'INITIATIVE ECONOMIQUE ET L'ACCES AU CREDIT

Dans le domaine de l'initiative économique, on sait que les principales difficultés auxquelles sont confrontés les micro-entrepreneurs sont souvent l'isolement, le temps nécessaire pour mettre en place le projet et l'accès aux crédits. De nombreuses structures se sont mises en place pour remédier à ces difficultés : incubateurs, co-working, micro-crédits, etc... Il vaut sans doute la peine d'explorer aussi l'innovation monétaire voire même l'articulation entre monnaie complémentaire et accès au micro-crédit.

Le dispositif « Foward » pour créer un échange entre micro-entrepreneurs

Dans le cadre d'un workshop sur l'innovation monétaire en février 2012, un dispositif de monnaie complémentaire, appelé « Foward », a été imaginé pour créer un échange dans une communauté de micro-entrepreneurs qui favorise l'investissement.

Le dispositif part du constat que si les micro-entrepreneurs ont besoin de fonds, les investisseurs, pour leur part, ont besoin de comprendre le micro-projet, de mieux connaître les personnes auxquelles elles ont à faire, pour identifier celles qui sont les plus susceptibles de mener à bien un projet. En effet, un même projet qui serait lancé par des personnes différentes (chacune ayant sa propre capacité d'adaptation, d'anticipation ou encore de travail en équipe) donnerait un résultat différent.

Obtenir de l'information

En introduisant une monnaie entre innovateurs, il est possible grâce à la mise en place d'indicateurs d'observer comment les différents porteurs de projets s'adaptent. Jean Michel Cornu détaille dans sa contribution le projet « Foward », la monnaie complémentaire qui y est associée et les indicateurs sur la pertinence des micro-projets que celle-ci permet de collecter. *Les indicateurs et la façon de les construire à partir des unités de monnaie complémentaire données et reçues, des commentaires jugés pertinents ou visionnaires, pourront être affinés à partir de tests. Le fonctionnement de cette monnaie complémentaire permet d'obtenir un ensemble d'indicateurs plus élaborés que la simple valeur faciale de la monnaie.* »*(Cornu).

Ces indicateurs aident donc les investisseurs à mieux estimer la capacité d'un créateur à mener son projet à terme, en complément des informations déclaratives habituelles (CV, description du projet et business plan). Ensuite, les investissements sont réalisés en monnaies conventionnelles.

De telles initiatives pourraient être expérimentées dans des communautés de micro-entrepreneurs suffisamment étoffées et permettant l'octroi de crédits d'investissement.

PROPOSITION : Expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau de micro-entrepreneurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

5.3. L'INVESTISSEMENT DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

« *Lier monnaie et développement durable peut paraître intrigant* » souligne d'emblée Michel Aglietta (cf contribution). Sa remarque fait pourtant écho à une autre sur le même thème, celle de Bernard Lietaer : « *Quiconque se soucie de développement durable a en tête le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les pénuries alimentaires, la raréfaction de la ressource en eau, l'explosion démographique ou la consommation d'énergie. Mais la monnaie est généralement extérieure au champ de ces préoccupations. Quant aux solutions évoquées pour résoudre ces problèmes, il est rare qu'elles prennent en compte les innovations monétaires.* »³³

Utiliser la monnaie en levier

C'est en partant de cette convergence de vue, qu'il a semblé important pour la Mission d'explorer la façon dont les monnaies complémentaires pourraient devenir un des leviers permettant une contribution significative à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette exploration est d'autant plus importante que la France accueillera en décembre 2015 la grande conférence de l'ONU sur le climat, dite « COP 21 ».

Pour ce travail exploratoire, la Mission a travaillé en deux temps. D'abord en examinant la proposition de Michel Aglietta qui part du constat que le carbone sous forme de gaz à effets de serre est la source d'une externalité globale. Et qui considère alors que la reconnaissance d'une valeur sociale du carbone évité (VSC) pourrait fournir « *une métrique générale aux projets d'investissements à la fois d'abattement et d'adaptation, concernant potentiellement la totalité des activités humaines, pour orienter les choix technologiques dans le sens d'une économie bas carbone.* »

33

B. Lietaer et alii, op.cit, p. 21

Puis dans un deuxième temps, Jérôme Blanc a discuté la proposition de Michel Aglietta afin de proposer une connexion du principe de VSC à un dispositif de monnaie locale intégrant la possibilité de financement des investissements écologiques.

Une proposition en trois étapes

La proposition qui est alors faite porte sur une organisation monétaire décentralisée et territorialisée apte à soutenir la transition écologique de l'économie et dans un rapport de subsidiarité avec l'organisation monétaire à l'échelle nationale. Elle est présentée selon trois étapes ou étages successifs, chaque étage supposant que le précédent a été construit. Le premier étage de la proposition consiste à renforcer l'existant des monnaies locales pour lui intégrer le principe du financement de l'investissement ; il ne nécessite pas des politiques publiques de transition mais suppose néanmoins une implication des collectivités. Le second étage introduit les politiques publiques de transition, qui passent alors par la conversion de fonds publics (fournis par les collectivités locales et territoriales concernées et par l'Etat) à des Fonds d'investissement territoriaux pour la transition écologique, (FITTE) en monnaie locale sous forme de subventions ou de compléments de crédits à taux zéro pour investissement écologique, pour les entreprises et les ménages. Le troisième étage de la proposition intègre l'existence d'un plan européen ou international visant à valoriser le carbone évité, tel que la proposition Aglietta de VSC (valeur sociale du carbone évité). Il s'agit de connecter les fonds d'investissement territoriaux (FITTE) aux financements carbonés développés dans le cadre de tels plans carbone. Il s'agit donc de convertir à l'échelle des territoires pertinents (par exemple, la région) une partie des fonds dégagés pour les investissements bas-carbone, et de les convertir en monnaies locales afin d'avoir une action appropriée à cette échelle.

PROPOSITION : Faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la Conférence dite « COP21 ».

Certes, la proposition élaborée dans le cadre de la Mission n'est qu'à l'état d'ébauche pour l'instant mais la perspective de la COP 21 pourrait offrir un cadre afin de l'expertiser et pourquoi pas de l'exposer ensuite dans le jeu des négociations et propositions de la Conférence sur le Climat.

6. PROPOSITIONS DE LA MISSION :

12 TRAVAUX POUR POURSUIVRE LA MISSION

I. Faire vivre et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014

1. Accompagner et évaluer l'application de de l'article 16 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, et notamment les initiatives des collectivités locales (paiement des services publics locaux, des salaires des agents des collectivités et versement des indemnités aux élus locaux, etc...).
2. Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc...)

II. Développer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et leurs enjeux

3. Promouvoir un débat public sur le thème « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » après que l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental soit rendu. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un colloque associant des experts et des initiatives européennes.
4. Réfléchir à la mise en place d' un observatoire pérenne sur les monnaies locales, les monnaies complémentaires, les systèmes d'échanges locaux et les systèmes base-temps afin de développer la connaissance de ces dispositifs novateurs, leur dynamique et leurs enjeux. Cet observatoire comprendra des porteurs de projet, des collectivités territoriales, des représentants des administrations et des experts.

III - Développer un appui méthodologique aux acteurs

5. Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales
6. Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires
7. Engager une recherche-action sur les systèmes base-temps et l'implication des volontaires du service civique
8. Appuyer une démarche d'audit des richesses sur les territoires, initiée par les acteurs (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire, Collectif richesse, etc...) .

IV- Suivre les innovations monétaires des acteurs

9. Expérimenter la mise en place de Barters spécifique pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.
10. Réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi puis l'expérimenter dans une ou deux Région(s)
11. Expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau de micro-entrepreneurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
12. Faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la Conférence dite « COP21 ».

BIBLIOGRAPHIE

Aglietta M. (2008) Les crises financières : plus ça change, plus c'est la même chose, *Revue d'économie financière*. Hors-série « Crises financières : analyses et propositions ».

Aglietta, M. et Orléan, A. (eds) (1998), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.

Amato. M. (2015), *L'énigme de la monnaie*, éditions du Cerf

Amato M., Fantacci L., and Doria L. (2003) Complementary Currency Systems in a Historical Perspective Milan: *Bocconi University - Department of Economic History*.

Banque de France (2013) Les dangers liées au développement des monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin, *Focus* n°10.

Blanc J. (2001), *Les monnaies parallèles*, éditions l'Harmattan

Blanc J., Desmedt L., Le Maux L., Marques Pereira J., Ould Ahmed P. et Théret B. (2013) Monetary Plurality in Economic Theory, *ESHET conference*, Kingston University

Blanc J. et Fare M.(2010), Quel rôle pour les collectivités locales dans la mise en œuvre de projets de monnaies sociales ?, *XXXes Journées de l'Association d'Economie Sociale Charleroi*

Blanc J. et Fare M. (2012), Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, *Innovations*, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

Blanc J. et Fare M. (2014) Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques, *XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire*

CESER PACA (2013) *Des Monnaies complémentaires en région PACA au service d'un développement territorial durable*, Avis, octobre.

Cornu JM (2010), *De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation*, FYP éditions

Cornu JM (2012), *La monnaie et après*, FYP éditions

de la Rosa J.L. et Stodder J. (2013) On Velocity in Several Complementary Currencies, *2nd International Conference on Complementary Currency Systems*, La Hague, Juin 2013

Derruder P. (2011) *Une monnaie nationale complémentaire*, en collaboration avec André-Jacques Holbecq, éditions Yves Michel

Derruder (2012) *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, éditions Yves Michel

Fare M. (2015, à paraître), *Des monnaies pour les territoires*, éditions Charles Léopold Mayer

Gelleri C. et Mayer T. (2012) Une monnaie express sans sortie de l'euro, *Chiemgauer.info*.

- Guyomart J-C (2013), De l'État-souverain à la souveraineté subsidiaire des monnaies locales complémentaires, *Revue Française de Socio-Économie*, 2013/2 n° 12
- Hayashi M. (2012) Japan's Fureai Kippu Time banking in elderly care: origines, development, challenges and impact, *International Journal of Community Currency Research*, Volume 16 (2012) Section A 30-X
- Kalinowski W. (2014) L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires, *Note de l'Institut Veblen pour les réformes économiques*
- Lietaer B. (et alii) (2012), *Halte à la toute puissance des banques !* Odile Jacob
- Lietaer B. (2009) Créer des monnaies régionales pour traiter la crise globale, *Le journal de l'école de Paris du management*, 2009/6 N°80, p. 8-15. DOI : 10.3917/jepam.080.0008
- Lietard B. et Kennedy M. (2008) *Monnaies Régionales: de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Éditions Charles Léopold Mayer
- Marini P. et Marc F. (2014) *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur les enjeux liés au développement du Bitcoin et des autres monnaies virtuelles*, Rapport du Sénat N°767, juillet
- Naqvi M. et Southgate J. (2013) Banknotes, local currencies and central bank objectives, Bank of England, *BoE's Quaterly Bulletin*, 2013 Q4
- Ould-Ahmed P. (2010) Les "clubs de troc" argentins : un microcosme monétaire Credito dépendant du macrocosme Peso, *Revue de la Régulation*
- Poujade G (2013), *Une monnaie régionale, une monnaie anti-crise*, éditions Privat
- Credito Toffler A. (1980) *La troisième Vague*, Denoël
- Servet J.M. (1999) *Une économie sans argent*, Seuil
- Servet J.M (2012), *Les monnaies du lien*, éditions PUL
- Théret B. avec Kalinowski W. (2012) De la monnaie unique à la monnaie commune, *Notes de l'Institut Veblen N°2*
- Théret B. (2008), *La monnaie dévoilée par ses crises, vol. 1 et 2*, éditions EHESS
- Velder F. R. (2013) Bitcoin: a primer, *Chicago Fed Letter N°317*, décembre 2013
- Viveret P. (2012) *Reconsidérer la richesse*, éditions de l'Aube
- Viveret P. (2006) Mondialisation, accès aux soins et décisions économiques, in *Ethique et recherche biomédicale : rapport 2006*, La documentation française

CONTACTS PRESSE CABINET DE CAROLE DELGA :

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON
sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 13